

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET



BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

BUDGET CITOYEN

LOI DE FINANCES 2026



« Un développement endogène pour un Faso souverain »





BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS



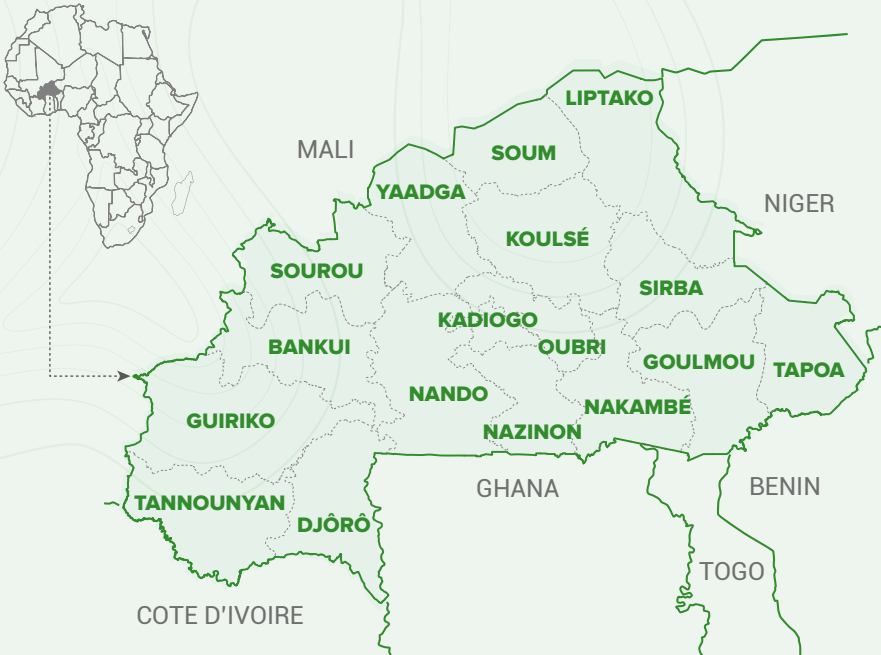
BUDGET CITOYEN
LOI DE FINANCES 2026

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.



BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS



Le Burkina Faso est un pays d'Afrique de l'Ouest, entouré par le Mali, le Niger, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Sa population jeune et dynamique constitue une force majeure pour le développement national.

À travers le Budget citoyen, l'État informe les populations sur l'utilisation des ressources publiques au service du bien-être collectif et du développement du pays.



SUPERFICIE
274 000 Km²



LANGUE OFFICIELLE
Langues nationales



LANGUES DE TRAVAIL
français et anglais



CAPITALE
Ouagadougou



POPULATION EN 2025
24 070 553 habitants
(source RGPH 2019)



HYMNE NATIONAL
Ditanyè
(Hymne de la victoire)



MONNAIE
Franc CFA

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BCEAO • Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CAS • Compte d'affectation spéciale

CGI • Code général des impôts

CNT • Conseil national de la transition

COMFIB • Commission des finances et du budget

CU • Centre universitaire

DGB • Direction générale du budget

DGEP • Direction générale de l'économie et de la planification

DGESS • Direction générale des études et des statistiques sectorielles

DPPD • Document de programmation pluriannuelle des dépenses

FCFA • Franc de la communauté financière africaine

FDS • Forces de défense et de sécurité

FEC • Facilité élargie de crédit

FMI • Fonds monétaire international

HIMO • Haute intensité de main-d'œuvre

IBP • International budget partnership

IUTS • Impôt unique sur les traitements et salaires

IS • Impôt sur les sociétés

MARAH • Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques

MEBAPLN • Ministère de l'enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales

MEEA • Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement

MEF • Ministère de l'économie et des finances

MESRI • Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

MICA • Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

MID • Ministère des infrastructures et du désenclavement

MS • Ministère de la santé

MSJE • Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi

PDI • Personnes déplacées internes

PPP • Partenariat public-privé

PND • Plan national de développement

TVA • Taxe sur la valeur ajoutée

UEMOA • Union économique et monétaire ouest africaine

UNZ • Université Norbert Zongo

US • United States

VDP • Volontaires pour la défense de la patrie

AVANT-PROPOS



Le nouveau Plan national de développement (PND) pour la période 2026-2030 dénommé Plan « **RELANCE** ».



Le budget citoyen
sera diffusé sur
toute l'étendue
du territoire

Le budget de l'Etat, en tant qu'instrument de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement économique et social, est considéré comme un document difficilement assimilable par certains citoyens du fait de son caractère technique. Dans le souci d'améliorer la transparence et l'accessibilité des données budgétaires aux citoyens et ce, conformément au principe de redevabilité édicté par la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, le Gouvernement élabore annuellement depuis 2014, un budget citoyen. Ce document tout en étant un outil d'éducation civique traduit en langage simplifié le contenu de la loi de finances.

Cette simplification du budget permet aux citoyens de disposer suffisamment d'informations afin de pouvoir exercer pleinement son rôle de contrôle et de veille citoyenne, tel que garantie par la Constitution.

L'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2026 s'est déroulée dans un contexte national marqué par une bonne dynamique de reconquête de l'intégrité du territoire, la perspective prometteuse d'une campagne agro-pastorale très favorable ainsi que l'élaboration d'un nouveau Plan national de développement (PND) pour la période 2026-2030. On note également la poursuite de la mise en œuvre du programme économique et financier appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) et la sortie du Burkina Faso de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) qui permettront de renforcer la



coopération économique et financière avec la communauté des Partenaires techniques et financiers (PTF).

A ce contexte national, s'ajoutent des facteurs internationaux et régionaux tels que l'accentuation des tensions géostratégiques et commerciales, les nouvelles orientations de la politique américaine, la situation géopolitique de la sous-région Ouest Africaine, l'ancrage de la Confédération des États du Sahel (AES) et le maintien de la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Le budget citoyen 2026 met en exergue les efforts du Gouvernement dans les secteurs clés tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et les aménagements hydro agricoles, l'eau potable et l'assainissement, l'emploi et la formation professionnelle, les infrastructures, l'enseignement supérieur et la recherche. Il met également en relief les allocations budgétaires au profit du secteur de la défense et de la sécurité.

Pour relever ces nombreux défis, des efforts supplémentaires ont été demandés aux régies de recettes, afin d'accroître de manière substantielle les ressources propres du budget de l'Etat. Aussi, en matière de dépenses, l'accent a été mis sur les priorités nationales.

Chaque citoyen est appelé de ce fait à un sursaut patriotique à travers l'accomplissement de son devoir fiscal, gage de mobilisation des recettes du budget de l'Etat. J'invite également les départements ministériels et les institutions à veiller à l'utilisation rationnelle et efficace des ressources mises à leur disposition pour l'atteinte des résultats attendus.

Chaque édition du budget citoyen aborde une thématique spécifique pour faciliter la compréhension de l'action publique par le citoyen. Pour l'exercice 2026, le thème retenu porte sur la « **Taxe additionnelle sur les terrains non mis en valeur ou insuffisamment mis en valeur (TAT)** ». Ce choix répond à la nécessité d'informer les citoyens sur les implications de cette nouvelle taxe instituée par la loi de finances rectificative 2025.

Pour une large dissémination des informations et des données du budget de l'Etat, exercice 2026 à l'ensemble de la population, le budget citoyen sera diffusé sur toute l'étendue du territoire notamment à travers des capsules qui seront traduites en plusieurs langues nationales.

Le Ministre de l'Economie et des Finances





BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.



BURKINA FASO

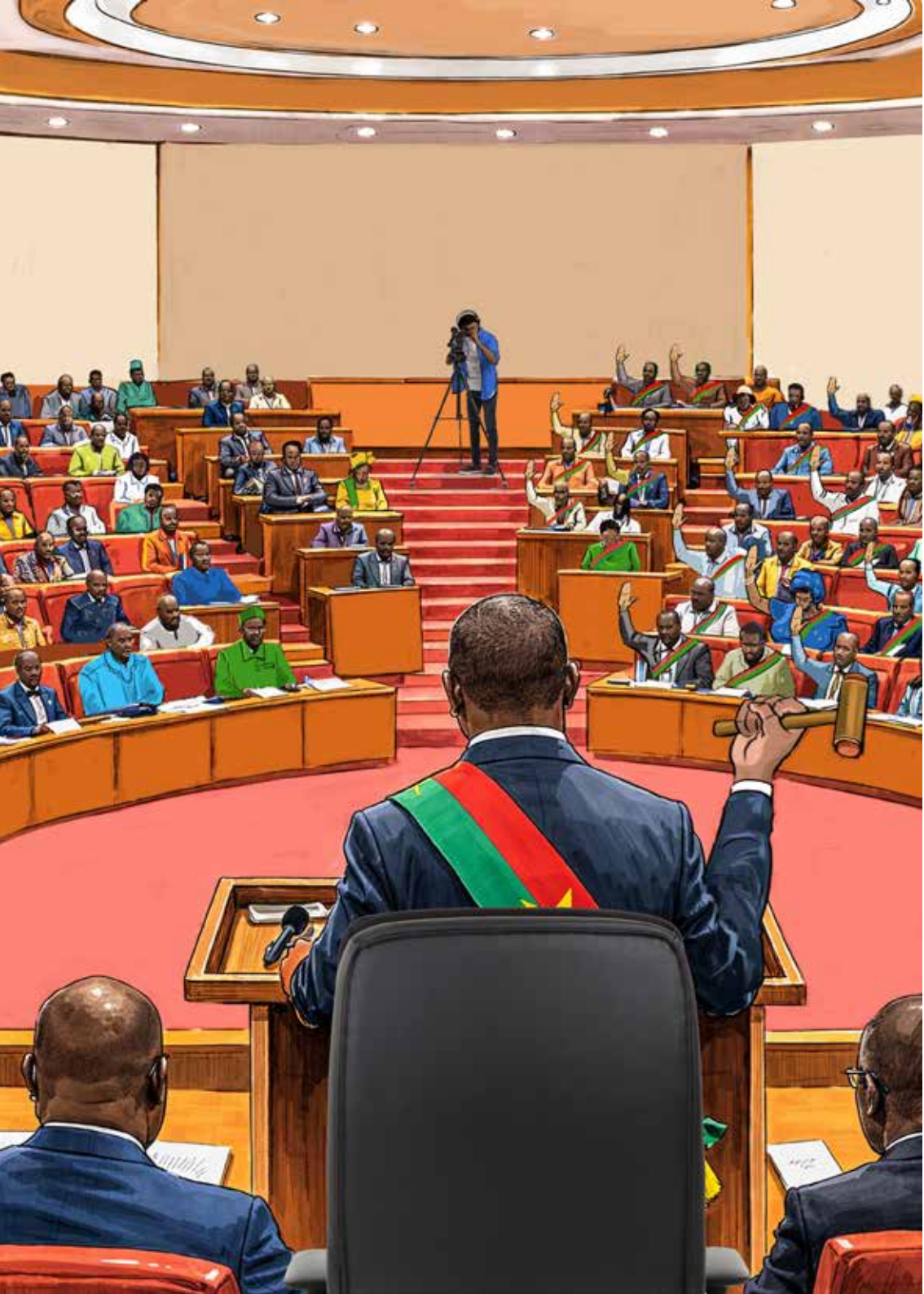
LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

SOMMAIRE

- 5 Sigles et abréviations
- 6 Avant-propos
- 11 Généralités sur le budget et quelques dispositions de la loi de finances, exercice 2026
- 27 Contexte, hypothèses d'élaboration et priorités du budget de l'Etat, exercice 2026
- 35 Présentation du budget de l'Etat, exercice 2026
- 45 Inscriptions spécifiques dans certains secteurs au titre du budget de l'Etat, exercice 2026
- 98 Mesures d'accompagnement pour une bonne exécution du budget de l'Etat, exercice 2026
- 103 Thématique 2026 : Taxe additionnelle sur les terrains non mis en valeur ou insuffisamment mis en valeur (TAT)
- 110 Conclusion
- 111 Annexes

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.





BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

01

**GENERALITES SUR LE BUDGET ET
QUELQUES DISPOSITIONS DE LA LOI
DE FINANCES, EXERCICE 2026**

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

PP C ette partie explique, de manière simple, ce qu'est le budget de l'État et comment il est préparé. Elle présente les règles qui l'encadrent, les principales étapes de son élaboration, ainsi que quelques dispositions importantes de la loi de finances 2026.



I NOTIONS DE BASE

Allocation budgétaire : montant inscrit dans le budget et destiné à la prise en charge d'une ou de plusieurs dépenses publiques.

Arbitrage budgétaire : processus suivant lequel les ressources budgétaires sont réparties entre les différents ministères et institutions en tenant compte de la capacité financière et des priorités du Gouvernement.

Assiette fiscale : ensemble des éléments qui servent de base de calcul de l'impôt.

Autorisations d'engagement (AE) : limite supérieure des dépenses pouvant faire l'objet de contrat ou de convention au cours de l'exercice pour la réalisation des investissements prévus par la loi de finances.

Budget de l'Etat : partie chiffrée de la loi de finances qui présente d'une part, les ressources de l'Etat et d'autre part, les activités retenues et les montants prévus pour les mettre en œuvre au cours d'une année donnée.



Il est important de souligner que le budget de l'Etat n'est pas de l'argent disponible pouvant être immédiatement utilisé pour couvrir les dépenses. En effet, les recouvrements de recettes se font durant toute l'année budgétaire et les dépenses sont exécutées progressivement en tenant compte du niveau de la trésorerie.

Budget citoyen : document qui retranscrit en langage simplifié le contenu de la loi de finances afin de la rendre compréhensible et accessible aux citoyens.

Cadrage budgétaire : processus consistant à dégager les prévisions de ressources globales et à les allouer à la réalisation des objectifs de développement définis par les référentiels nationaux de développement. Il est effectué chaque année et couvre une période minimale de trois (03) ans.

Charges financières de la dette : ensemble des dépenses de l'Etat consacrées au paiement des intérêts et autres charges liées à la dette.

Choix stratégiques budgétaires :

options visant à orienter l'allocation des ressources principalement vers les secteurs retenus par le Gouvernement comme prioritaires.

Commande publique :

contrats passés par des organismes publics (Etat, Collectivités, etc.) pour répondre à leurs besoins notamment en termes de travaux (tel que la construction d'un pont), de fournitures (tel que l'achat de papiers rames) ou de services (tel que le nettoyage des bureaux). Elle peut se faire sous forme de marchés publics, de PPP, etc.

Compte d'affectation spéciale (CAS) :

compte du Trésor dans lequel une dépense spécifique est couverte par une recette particulière. Il est une exception au principe de l'universalité budgétaire qui veut que l'ensemble des recettes finance l'ensemble des dépenses, sans qu'il ne soit établi une relation entre certaines dépenses et certaines recettes.

Conférences budgétaires :

cadres d'échanges avec les ministères et institutions sur les résultats issus de l'examen de leurs propositions de budget afin de s'assurer de leur cohérence avec les priorités nationales, les ressources disponibles ainsi que les orientations techniques contenues dans la circulaire du Président de Faso.

Crédits de paiement (CP) :

allocations budgétaires prévues pour prendre en charge une dépense au cours d'un exercice budgétaire.

Critères de convergence de l'UEMOA :

indicateurs économiques assortis de normes contenu dans un pacte que les Etats membres de l'UEMOA doivent respecter dans l'élaboration et la conduite des politiques de développement pour l'atteinte des objectifs de l'Union. Il existe deux (02) types de critères : les critères de premier rang dont le respect est obligatoire et ceux de second rang constituant des repères structurels indicatifs.

Dépenses en atténuation des recettes :

dépenses destinées au remboursement de certaines recettes indûment perçues par l'Etat.

Dettes publiques bilatérales :

emprunts contractés par un Etat auprès d'un autre Etat.

Dettes publiques intérieures :

ensemble des créances détenues par les agents économiques résidents d'un Etat sur cet Etat. Elle regroupe les dettes que l'Etat doit payer à des personnes physiques ou morales résidentes en contrepartie des prestations effectuées sur la base de contrats, de conventions ou toute autre forme d'engagement.

Dettes publiques multilatérales :

emprunts contractés par un Etat auprès des institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale, Banque africaine de développement, etc.).

Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) : document retraçant les dépenses prévues sur trois ans des ministères et institutions sur la base des orientations de la circulaire budgétaire.

Don programme : appui financier non remboursable provenant des Partenaires techniques et financiers et non affectée préalablement à une dépense spécifique.

Don projet : appui financier non remboursable provenant des Partenaires techniques et financiers, octroyée à un Etat pour la mise en œuvre d'un projet de développement préalablement défini.

Emprunt obligataire : moyen par lequel l'Etat emprunte de l'argent auprès des citoyens, des entreprises et des institutions, pour financer des projets de développement (écoles, hôpitaux, routes, eau, etc.). En contrepartie, l'État s'engage à rembourser le montant emprunté à une date précise et à verser des intérêts aux personnes qui ont prêté leur argent.

Encours de la dette : montant total que l'Etat doit encore rembourser à une date donnée, au titre des emprunts contractés dans le passé, sans tenir compte des intérêts futurs.

Epargne budgétaire : différence positive entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires. Elle matérialise le fait que les recettes ordinaires soient supérieures aux dépenses ordinaires et traduit la capacité de

l'Etat à financer ses investissements après couverture de ses dépenses ordinaires. Dans le cas où cette différence est négative, on parle d'impasse budgétaire.

Exonération : dispense totale ou partielle d'un impôt ou d'une taxe accordée par la loi pour des raisons sociales, économiques, diplomatiques ou pour éviter une double imposition.

Facilité élargie de crédit (FEC) : instrument de financement par lequel le FMI accorde des prêts à long terme à des conditions très favorables à certains pays qui s'engagent à mettre en œuvre des réformes pour améliorer la gestion de l'économie.

Impôt/taxe : prélèvement obligatoire effectué par la puissance publique (l'Etat et les Collectivités territoriales) sur les ressources des personnes vivant sur le territoire ou y possédant des intérêts, avec ou sans contrepartie déterminée, à titre définitif, en vue de faire face aux charges de l'Etat ou de la Collectivité.

Inflation : augmentation du niveau général des prix des biens et services. Lorsqu'il y a inflation, le pouvoir d'achat diminue.

Loi de finances : acte législatif par lequel le Parlement autorise le Gouvernement à recouvrer les recettes (impôts, taxes...) et à exécuter des dépenses sur une année budgétaire. Au Burkina Faso, l'année budgétaire coïncide avec l'année civile (1er janvier au 31 décembre).

Loi de finances initiale (LFI) : première loi de finances votée par le Parlement au titre d'une année.

Loi de finances rectificative (LFR) : loi de finances qui modifie en cours d'année les dispositions de la loi de finances initiale.

Loi de règlement : loi qui intervient après la clôture de l'exécution du budget et arrête le montant définitif des recettes et des dépenses ainsi que les résultats budgétaires (déficit ou excédent) qui en découlent.

Partenariat public privé (PPP) : contrat administratif à travers lequel l'Etat ou ses démembrements (Collectivités, Entreprises publiques, etc.) confie à un partenaire privé pour une durée donnée une mission consistant (i) à la réalisation, à l'aménagement, à la réhabilitation ou à l'acquisition d'un ouvrage, (ii) à la gestion ou à l'exploitation d'un service et (iii) au financement de tout ou partie de la mission confiée. Suivant le mode de rémunération, il en existe deux catégories :

- **PPP à paiement par les usagers,** pour lesquels la rémunération du partenaire privé provient directement des paiements effectués par les citoyens qui utiliseront les biens et services fournis ;
- **PPP à paiements publics,** qui concernent les projets pour lesquels l'Etat ou ses démembrements effectuent des paiements (loyers) au partenaire privé à concurrence du montant qu'il a investi.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur de tous les biens et services produits dans le pays au cours d'une année.

Ratio « masse salariale/recettes fiscales » : rapport entre la masse salariale et les recettes fiscales. Il traduit la part des recettes fiscales consacrée au paiement des salaires des agents publics.

Redevance : somme d'argent qu'un usager doit payer en échange d'un service public rendu ou du droit d'utiliser un bien public.

Ressources propres : argent que l'Etat génère par lui-même, sans avoir besoin d'emprunter ou de compter sur des aides extérieures.

Service de la dette : montant que l'Etat doit payer chaque année pour ses emprunts. Il comprend une partie du capital, les intérêts, les commissions, les frais, etc.

Solde budgétaire global : différence entre les recettes totales et les dépenses totales du budget de l'Etat. Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes de l'année, on parle de « déficit budgétaire ». Si les dépenses sont inférieures aux recettes de l'année, on parle d'« excédent budgétaire ». En cas d'égalité entre les dépenses et les recettes de l'année, on parle d'« équilibre budgétaire ».

Système d'exercice : rattachement des opérations de recettes et de dépenses à l'année à laquelle elles ont été autorisées, indépendamment de l'année au cours de laquelle elles sont effectivement exécutées.

Taux de pression fiscale : rapport entre les recettes fiscales et le PIB nominal d'un pays. C'est la part de la richesse totale produite par un pays (PIB) qui est récupérée par l'Etat sous forme d'impôts et taxes.

Taxation d'office : procédure permettant à l'administration fiscale d'imposer un contribuable sur la base des informations dont elle dispose. Elle s'applique en cas d'absence de souscription ou de souscription tardive des déclarations qui doivent permettre d'établir le montant exact de l'impôt.

Transferts courants : appuis financiers ou en nature que l'Etat donne pour soutenir les collectivités territoriales, les établissements publics de l'Etat, les associations, les ménages, les organismes internationaux dont le pays est membre, etc.

Transferts en capital : appuis financiers ou en nature que l'Etat accorde aux entreprises ou aux ménages pour leur permettre d'augmenter leur patrimoine, de financer un investissement durable, de les indemniser de la perte ou de l'endommagement de biens en capital. Ils prennent également en compte les participations de l'Etat au capital des entreprises.



LE BUDGET CITOYEN 2026

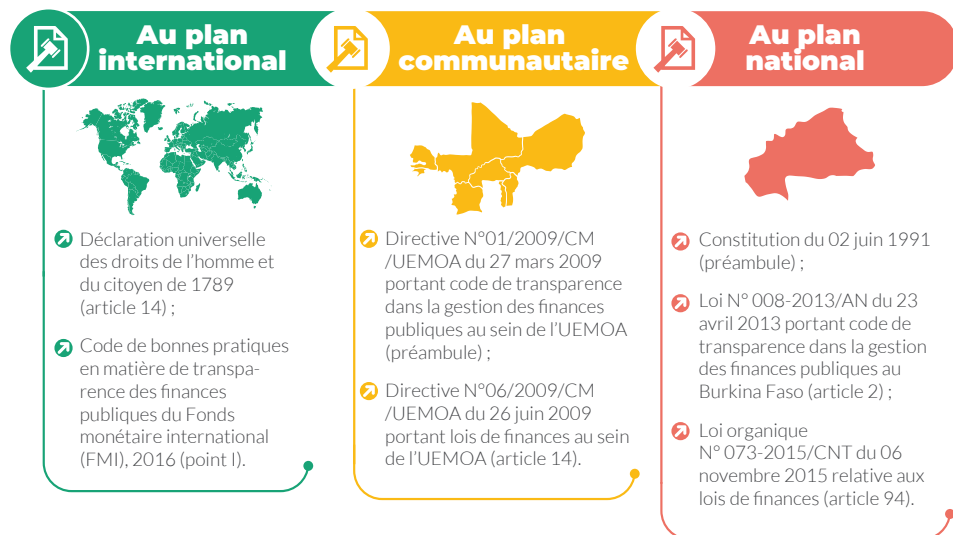
Disponible en numérique sur
www.dgb.gov.bf





II FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'ELABORATION DU BUDGET CITOYEN

L'élaboration du budget citoyen repose sur plusieurs textes juridiques, aux niveaux international, communautaire et national, qui garantissent la transparence et le droit du citoyen à l'information. Les principaux textes sont présentés ci-après :



III GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET

L'élaboration du budget de l'État suit un calendrier annuel précis. La préparation du budget de l'année suivante commence, dès janvier de l'année en cours, par la définition des priorités et des orientations stratégiques. Le processus se poursuit tout au long de l'année, avec les conférences budgétaires du Gouvernement, puis l'examen et le vote de la loi de finances par le Parlement, pour se terminer en décembre par sa promulgation par le Président du Faso.



PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET

CADRAGE BUDGETAIRE

JANVIER - JUIN

- ▶ Définition des priorités et choix stratégiques budgétaires ;
- ▶ Détermination des enveloppes globales (recettes et dépenses) ;
- ▶ Détermination des enveloppes par ministère et institution ;
- ▶ Elaboration et notification de la circulaire aux ministères et institutions ;
- ▶ Elaboration des DPPD par les ministères et institutions.



01

CONFÉRENCES BUDGÉTAIRES

JUIN - SEPTEMBRE

- ▶ Examen technique des DPPD par le ministère en charge des finances ;
- ▶ Arbitrage des DPPD des ministères et institutions ;
- ▶ Adoption de l'avant-projet de loi de finances par le Conseil des ministres.



02

VOTE

SEPTEMBRE - DECEMBRE

- ▶ Dépôt du projet de loi de finances au Parlement ;
- ▶ Examen du projet de loi de finances ;
- ▶ Adoption du projet de loi de finances.



03

PROMULGATION

DECEMBRE

- ▶ Promulgation de la loi de finances par le Président du Faso.



04



IV DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES, EXERCICE 2026

Cette partie explique les règles qui organisent la gestion du budget de l'Etat et présente les nouvelles mesures fiscales pour 2026.

1- Dispositions encadrant la gestion budgétaire

Le budget de l'Etat est géré selon des règles claires qui concernent à la fois les recettes et les dépenses.



a- En matière de recettes

(articles 3, 4, 5, 9, 11 et 12 de la LFI 2026)

- « Aucune recette, quel que soit son budget d'imputation ou sa destination, ne peut être perçue si elle n'est autorisée par un texte législatif ou réglementaire pris sur proposition ou avec l'accord préalable du ministre chargé des finances... » ;
- « Les régies et services de recettes sont astreints à la production d'un rapport mensuel soumis au ministre chargé des finances sur le recouvrement et le reversement au trésor public de leurs recettes » ;
- « Les comptables publics sont personnellement et pécuniairement responsables de l'encaissement régulier des recettes dont le recouvrement leur est confié.
- Est considéré comme un détournement de deniers publics et passible de poursuites administratives et judiciaires, le non reversement des ressources collectées au Trésor public dans les délais réglementaires » ;
- « Toute recette perçue peut faire l'objet de remboursement à condition que le redevable fasse la preuve que le paiement indu, total ou partiel, est le fait de l'administration.
- La demande de remboursement est adressée au ministre chargé des finances sous couvert du comptable ayant encaissé la recette et après avis conforme du comptable principal de l'Etat compétent... » ;
- « Pour toute somme due à l'Etat au titre des prêts et avances non réglés à l'échéance, le redevable est tenu de payer une pénalité de retard au taux de refinancement appliqué au Trésor public

par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Cette pénalité de retard n'est applicable que pour les prêts et avances pour lesquels la convention signée entre l'Etat et le bénéficiaire ne prévoit aucun intérêt moratoire, aucun intérêt de retard et aucune pénalité de retard.

Le montant minimum à percevoir par le Trésor public au titre de ces pénalités est fixé à cent mille (100 000) francs CFA » ;

- « Les sociétés d'Etat, après déduction des réserves réglementaires, reversent au Trésor public, au titre des dividendes à l'Etat, **60%** de leurs résultats nets à affecter...

En cas de non-respect des délais prescrits, les contrevenants sont astreints au paiement d'une pénalité de retard au taux de 20% du montant dû ».



b- En matière de dépenses

(articles 50, 51, 52, 53 et 56 de la LFI 2026)

- « Les ordonnateurs et leurs délégués sont pécuniairement, personnellement et civilement responsables des dépenses exécutées sans engagement préalable.
Il est interdit, sous peine de forfaiture, aux ordonnateurs et à tout fonctionnaire de prendre, en violation de la disposition prévue à l'alinéa précédent, des mesures ayant pour objet d'engager ou d'exécuter des dépenses en dépassement des crédits ouverts. Les dépenses engagées ou exécutées dans de telles conditions sont mises à la charge du responsable.
Les crédits ouverts au budget de l'Etat, à l'exception de ceux de la charge financière de la dette, constituent des autorisations maximales et non des obligations de dépenses » ;
- « Les fonds débloqués au profit des départements ministériels, institutions, comptes spéciaux du Trésor et budgets annexes doivent être justifiés auprès des Directions de la solde et de l'ordonnancement (DSO) compétentes, dans les formes réglementaires et selon les délais fixés par les décisions de déblocage... » ;
- « Sauf exception prévue par la réglementation, tout acte réglementaire, contrat, marché, convention, instruction ou décision émanant des institutions et des départements ministériels et de nature à avoir des répercussions sur les finances de l'Etat doit, sous peine de nullité de ses effets sur le plan budgétaire, être revêtu du visa du contrôleur financier ou en ce qui concerne le ministère en charge

de la défense, du visa du contrôleur des forces armées...

Toute prestation effectuée en dehors de ces formes réglementaires est considérée comme un acte d'ordre privé entre la personne qui a effectué la commande et le fournisseur. Dans ce cas, aucun recours auprès de l'administration n'est recevable » ;

- « Le règlement des fournitures d'eau, d'électricité et de téléphone s'effectue suivant les consommations réelles de l'administration sur la base des seuls abonnements officiels de l'Etat.

Seules les factures afférentes aux listes des abonnements officiels de l'Etat font

l'objet de règlement sur le budget de l'Etat.

Les prestataires de services sont tenus de résilier tout contrat ne figurant pas sur les listes des abonnements officiels de l'Etat, sous peine d'en supporter à leurs dépens les factures. » ;

- « L'exécution du budget des Etablissements publics de l'Etat (EPE) et de leurs opérations financières ainsi que l'exécution des budgets des services spécifiques recevant des subventions du budget de l'Etat sont soumises au visa préalable du contrôleur financier de l'Etat, sauf si l'établissement bénéficie d'une dérogation expresse conformément aux dispositions légales en vigueur ».

2- Nouvelles dispositions fiscales

Les mesures fiscales nouvelles introduites par la loi de finances initiale, exercice 2026 portent entre autres sur :

> Les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale

• **Taxe spécifique sur l'importation des armes et munitions**

L'importation des armes et munitions est désormais soumise à une taxe spécifique au taux de 40%, recouvrée par les services des douanes. L'assiette ou base de calcul de cette taxe est constituée de la valeur en douane majorée des droits et taxes perçus par les services de douane à l'exception de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette taxe est perçue au profit du budget de l'Etat.

L'institution de cette nouvelle taxe est conforme aux possibilités offertes par le droit communautaire, notamment la directive N°03/2009/CM/UEMOA, qui permet d'étendre les droits d'accises à d'autres produits autres que le tabac et les boissons.

Son objectif principal est de renforcer la lutte contre la prolifération des armes légères.

• Contribution pour la recherche et l'innovation (CORI)

Cette nouvelle taxe est perçue à l'importation de certaines marchandises limitativement énumérées par la loi au profit de la recherche et de l'innovation. Il s'agit notamment des meubles, des matières textiles, des produits chimiques et céramiques, des savons, des perruques et mèches, des matières plastiques, des véhicules et pièces détachée.

L'institution de cette contribution a pour objectifs de :

- doter en ressources permanentes les activités de recherche scientifique et de développement technologique ;
- promouvoir l'innovation technologique et la transformation de nos matières premières locales ;

→ soutenir les secteurs essentiels de l'agriculture, de l'élevage, de la santé et de l'éducation.

Il faut souligner que la loi exonère expressément certains biens de cette contribution pour des motifs sociaux, économiques ou diplomatiques.

L'incidence annuelle de cette taxe est estimée à **12,9 milliards de FCFA.**

Les tarifs sont fixés en fonction de la nature des marchandises conformément au tableau suivant :

TABLEAU 1 Tarifs applicables sur les marchandises concernées par la CORI

N°	Nature de la marchandise	Tarif
1	Les matières textiles et les ouvrages en ces matières	50 FCFA / KG
2	Les savons, produits et préparations organiques tensio-actifs	10 FCFA / KG
3	Les produits céramiques	5 FCFA / KG
4	Les véhicules automobiles de 4 roues ou plus	15 000 FCA/ Unité
5	Les meubles et articles de literie	5% Valeur CAF
6	Les mèches et perruques	5% Valeur CAF
7	Les produits chimiques	1% Valeur CAF
8	Parties et accessoires pour véhicules automobiles, engins et machines	1% Valeur CAF
9	Les matières plastiques et ouvrages en ces matières	1% Valeur CAF

> Les mesures d'amélioration du rendement de l'impôt

• Rehaussement de la taxe sur les armes

Cette taxe vise la détention des armes légères. Elle est perçue annuellement au profit du budget des collectivités territoriales et le rehaussement des tarifs visent :

- lutter contre la prolifération des armes par l'accroissement du coût de leur détention ;
- accroître substantiellement les recettes des collectivités territoriales.

Les tarifs ont connu une hausse importante sauf pour les armes lisses à un coup principalement utilisées dans les villages pour les besoins de chasse ou de sécurité.

TABLEAU 2 Nouveaux tarifs sur la détention des armes légères

Type d'armes	Anciens tarifs (FCFA)	Nouveaux tarifs (FCFA)
Armes de traite	900	3 000
Armes lisses à un coup	3 000	3 000
Armes lisses à deux coups ou à répétitions	4 500	30 000
Armes rayées de salon, de jardin, calibre 5,5 ou 6 mm tirant la balle courte dite bosquette	1 500	10 000
Armes rayées calibre 22 long rifle (5.5) et 6 mm tirant la balle longue	3 750	25 000
Armes rayées d'un calibre supérieur à 6 mm	7 500	50 000
Pistolets et revolvers	7 500	50 000

• Rehaussement du taux et élargissement du champ de la retenue à la source de la TVA

La retenue à la source de la TVA a été instituée en 2023 pour les entreprises exportatrices éligibles au remboursement du crédit TVA dans le but de lutter contre la fraude et d'optimiser le recouvrement de cet impôt.

Après trois (03) ans d'application, cette mesure a produit des résultats satisfaisants en matière d'amélioration du rendement de la TVA.

Fort de ce constat et de la persistance de la fraude à la TVA particulièrement auprès des fournisseurs des entreprises exportatrices et des attributaires des marchés publics, le

législateur a opté, à compter de janvier 2026, de rehausser le taux de la retenue TVA de 20% à 30% et d'élargir son champ d'application aux grandes entreprises et aux organismes payeurs des commandes publiques attribués aux résidents.

> Les mesures d'ajustements techniques

• Réduction du délai de remboursement du crédit TVA

Initialement, le législateur avait donné un délai de deux (02) ans aux entreprises éligibles au remboursement du crédit TVA pour introduire leur demande de remboursement. Ce délai très long n'incitait pas ces entreprises à déposer diligemment leurs demandes de remboursement d'où une persistance de stocks de crédit non demandé.

Afin d'avoir une meilleure visibilité des créances TVA à rembourser et fluidifier le processus, il est acté de ramener le délai de remboursement du crédit TVA à six (06) mois au lieu de deux (02) ans. Cela a pour conséquence l'annulation des crédits TVA non demandés à l'issue de ce nouveau délai.

• Obligation de dépôt des états financiers annuels par les entités à but non lucratif (article 553-2 du CGI)

A compter du 1er janvier 2026, les entités à but non lucratif (associations, ONG, syndicats,

ordres professionnels, mutuelles...) sont astreintes à la souscription d'une déclaration annuelle de résultats au plus tard le 31 mai de chaque année. Cette déclaration doit indiquer le montant de leurs recettes, le détail de leurs dépenses de fonctionnement et le cas échéant le montant de l'excédent de l'exercice précédent. Doivent être joints à cette déclaration, les états financiers annuels du Système comptable des entités à but non lucratif (SYSCEBNL) préalablement visés par une personne habilitée (Expert-comptable). Le non-respect de cette disposition est sanctionné par une amende de 200 000 FCFA.

La mise en œuvre de cette mesure permettra de moderniser la gouvernance des entités à but non lucratif. Elle offrira à l'administration fiscale une meilleure visibilité sur leurs activités et une mine d'informations pour améliorer l'efficacité du contrôle fiscal.

> Les mesures de faveurs fiscales

• Création d'un régime spécial d'exonération pour les projets d'investissements stratégiques

Pour l'exercice 2026, le législateur prévoit un régime fiscal de faveur pour attirer les projets d'investissements stratégiques. Les acquisitions des biens et services nécessaires à la réalisation de ces projets peuvent ainsi bénéficier de l'exonération des droits de douanes et de la TVA.

Ce régime fiscal dérogatoire vise à attirer les investissements stratégiques en lien avec l'enjeu de l'industrialisation des secteurs prioritaires porté par le Plan national de développement (PND) 2026-2030.

- **Reconduction de l'exonération des commandes publiques relatives à l'acquisition de semences et d'intrants agricoles, de matériels et services agricoles et vivres auprès des sociétés coopératives**

Les commandes publiques relatives à l'acquisition de semences et d'intrants agricoles, de matériels et services agricoles et vivres auprès des coopératives sont exonérées des impôts, droits et taxes suivants :

- la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- les droits d'enregistrement et de timbre ;
- la retenue à la source sur commande publique.

Le législateur a reconduit cette exonération pour l'année 2026, en vue de faciliter l'approvisionnement du pays en vivres et d'accompagner le secteur de l'agriculture pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire visée par l'Offensive agropastorale et halieutique (OAPH).

- **Exonération de la patente proportionnelle pour les livraisons de produits pétroliers et dérivés aux Entités Publiques d'Approvisionnement (SONABHY)**

A compter du 1er janvier 2026, les fournisseurs non-résidents au Burkina Faso sont exonérés de la patente proportionnelle de 2% pour leurs livraisons de produits pétroliers à la SONABHY. Cette mesure vise à renforcer la sécurité énergétique du pays en réduisant les coûts d'approvisionnement de la SONABHY.

- **Gratuité des droits d'enregistrement des commandes publiques d'approvisionnement en hydrocarbures par les Entités Publiques d'Approvisionnement (SONABHY)**

Cette mesure s'inscrit dans la même dynamique de facilitation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures. En clair, les commandes publiques y relative sont exonérées du droit proportionnel de 3% du montant hors taxes et sont enregistrées gratis.

- **Extension de l'exonération de TVA à certains biens essentiels des secteurs de l'élevage et de l'agriculture notamment le bétail (caprins et ovins), œufs de volaille à couvrir, noix de karité, noix de cajou, bouteille de gaz en fibre en verre.**

L'exonération de ces produits répond à des objectifs sociaux, économiques et à des préoccupations environnementales.

Elle vise principalement à développer certaines filières stratégiques notamment le bétail et la volaille faisant partie des huit (08) filières prioritaires par l'OAPH et à améliorer la compétitivité du secteur de la transformation des produits locaux (noix de karité et de cajou).





BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

02

**CONTEXTE, HYPOTHESES
D'ELABORATION ET PRIORITES DU
BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026**

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.



I CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026

Le contexte économique et social dans lequel s'est élaboré le budget de l'Etat, exercice 2026 a été marqué entre autres :

AU PLAN INTERNATIONAL ET REGIONAL PAR

- le ralentissement modéré de la croissance économique et la baisse de l'inflation en 2025 au niveau mondial ;
- les tensions géostratégiques ;
- les coûts d'emprunt élevés et les tensions commerciales croissantes ;
- la baisse des cours de certaines matières premières, notamment le pétrole ;
- la poursuite de la dynamique de la croissance et une baisse de l'inflation dans l'UEMOA ;
- la croissance soutenue dans les pays de l'AES.



La croissance économique mondiale se situerait à **3,2% en 2025** après **3,3% en 2024**.

AU PLAN NATIONAL PAR

- la bonne dynamique de la reconquête du territoire et le retour des populations déplacées dans leurs zones ;
- la perspective d'une campagne agro-pastorale très favorable.



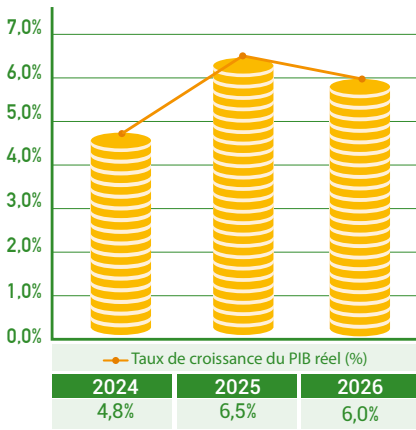
La croissance économique nationale est attendue en accélération à **6,0% en 2025** contre **5,1% en 2024**.



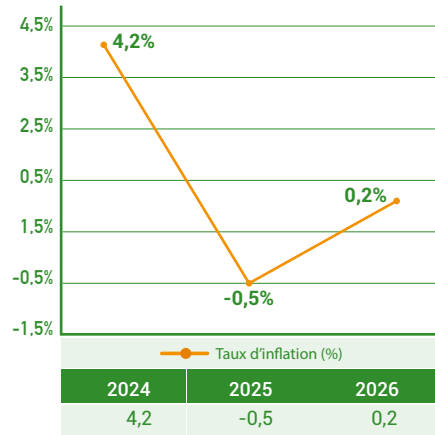
HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026

Les principales hypothèses qui sous-tendent l'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2026 portent sur l'évolution du taux de croissance économique, des cours de certaines matières premières, du taux d'inflation, du taux de change du dollar US ainsi que la production nationale de céréales. Ces hypothèses sont présentées à travers les graphiques ci-après :

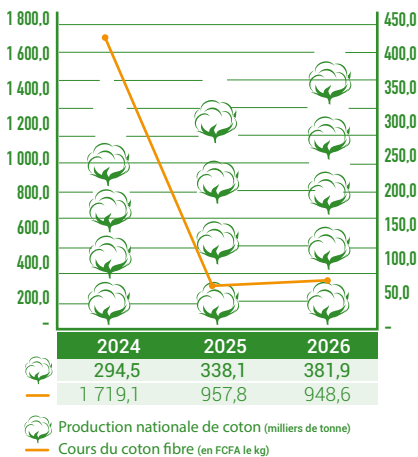
Evolution du taux de croissance du PIB réel



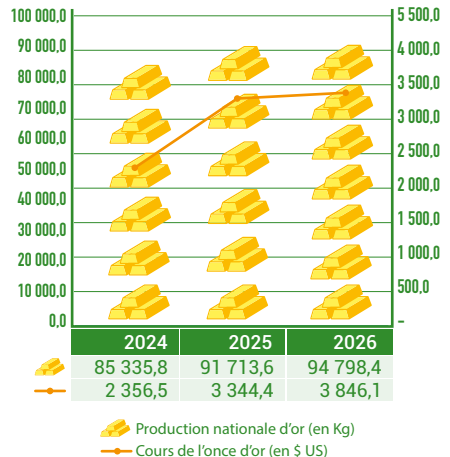
Evolution du Taux d'inflation



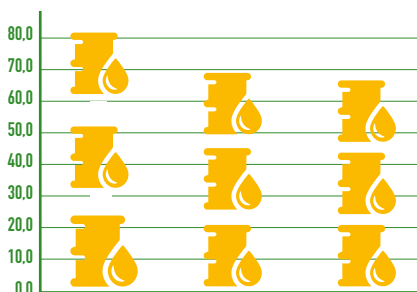
Evolution de la production et du cours du coton



Evolution de la production et du cours de l'or



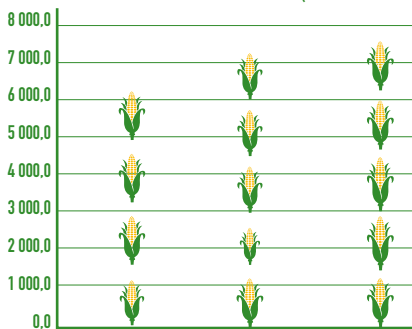
Evolution du cours international du baril de pétrole



🛢 Cours international du baril de pétrole (en \$ US)

2024	2025	2026
80,7	69,1	66,8

Production nationale de céréales (milliers de tonnes)



🌽 Production nationale de céréales (milliers de tonnes)

2024	2025	2026
6 072,1	7 142,5	7 497,0

Evolution du cours du dollar



— Cours international du dollar US (en FCFA)

2024	2025	2026
606,9	583,9	568,8



« Un développement endogène
pour un Faso souverain »



III- PRIORITES RETENUES POUR L'ANNEE 2026

Les priorités du budget 2026 s'inscrivent dans la dynamique de mieux répondre aux quatre (04) piliers du moment portés par le **Plan « RELANCE » 2026-2030**, que sont :

PILIER 1



➔ **Consolider la sécurité, la cohésion sociale et la paix**

Ce pilier ambitionne d'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que l'intégrité du territoire national. Il vise également à renforcer la cohésion sociale et à consolider durablement la paix.

PILIER 2



➔ **Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance**

L'ambition visée à travers ce pilier est de renforcer la gouvernance politique et administrative en améliorant la planification, la coordination, le suivi-évaluation et la gestion des finances publiques. Il entend également dynamiser l'environnement des affaires et accélérer le développement économique local afin de mieux répondre aux besoins des citoyens. Enfin, il ambitionne de mobiliser les populations autour des actions de développement en promouvant les valeurs de civisme, de tolérance, de patriotisme et de solidarité.

PILIER 3



➔ **Développer le capital humain**

Ce pilier vise à renforcer le capital humain à travers l'amélioration de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'accès aux services sociaux de base. Il promeut également le travail décent, l'emploi productif et la protection sociale pour tous. Et enfin, il soutient le développement des technologies et de l'innovation pour accompagner la transformation de l'économie.

PILIER 4

➔ Développer les infrastructures et transformer durablement l'économie

Il s'agit, à travers ce pilier, d'accélérer le rythme de la transformation de l'économie au moyen de la réalisation d'investissements structurants soutenus par les initiatives présidentielles et sectorielles.

En 2026, les prévisions budgétaires des projets d'investissements, tout financement confondu sont de **1 356,4 milliards FCFA**. Par pilier, ce montant est réparti comme suit :

**PILIER 1****10,6%**

Consolider la sécurité,
la cohésion sociale
et la paix

144,4
milliards FCFA

PILIER 2**20,4%**

Refonder l'État et
améliorer la
gouvernance

276,7
milliards FCFA

PILIER 3**28,0%**

Développer le capital
humain

379,5
milliards FCFA

PILIER 4**41,0%**

Développer les
infrastructures et
transformer durablement
l'économie

555,8
milliards FCFA

***Contribuer à l'inclusion
financière et au développement
économique du Burkina Faso.***





BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.



BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

03

**PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT,
EXERCICE 2026**

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

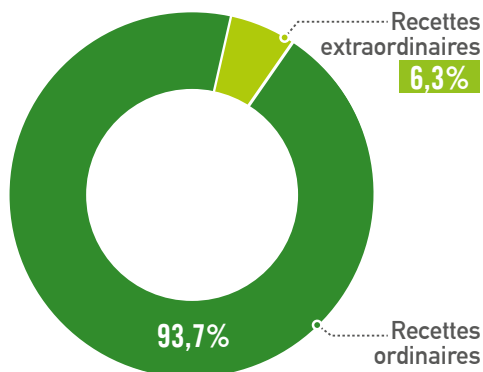
I- EN RECETTES

De quoi se composent les recettes du budget de l'Etat, exercice 2026 ?

En 2026, les recettes du budget de l'Etat se composent de :

- **3 216,5 milliards FCFA de recettes ordinaires** (recettes fiscales, recettes non fiscales, recettes exceptionnelles et produits financiers), soit **93,7%** ;
- **215,0 milliards FCFA de recettes extraordinaires** (dons projets), soit **6,3%**.

Répartition des prévisions de recettes budgétaires de 2026 par source



Comment ont évolué les recettes du budget de l'Etat entre 2025 et 2026 ?

Les recettes du budget de l'Etat ont augmenté de **131,7 milliards FCFA** entre 2025 et 2026, soit **+4,0%**.

RECETTES
DU BUDGET
DE L'ETAT
EN 2025
(LFR)



3 299,8 milliards FCFA

+4%

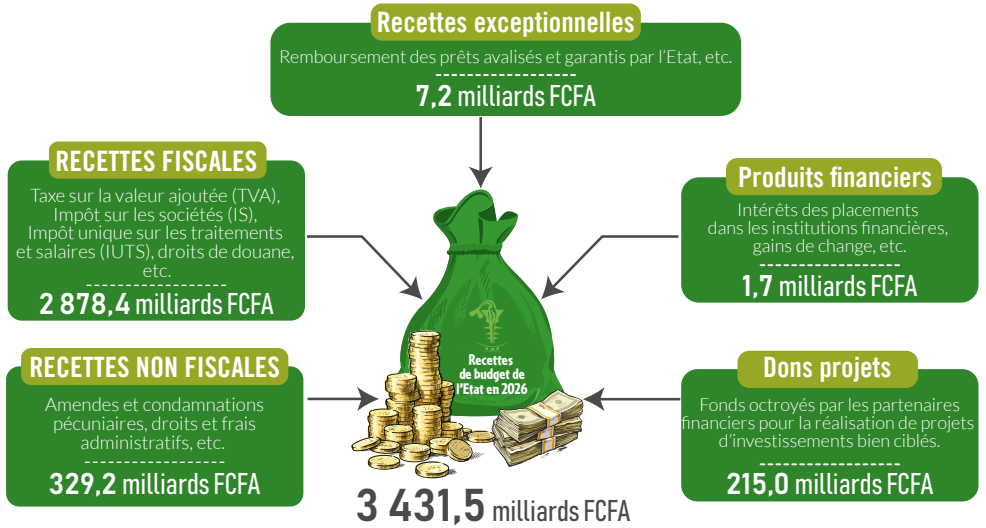
RECETTES
DU BUDGET
DE L'ETAT
EN 2026



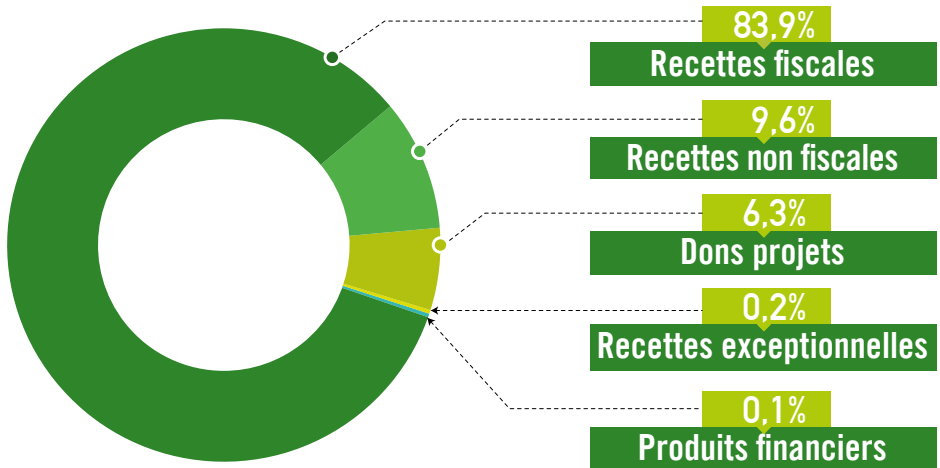
3 431,5 milliards FCFA

D'où proviendront les recettes du budget de l'Etat, exercice 2026 ?

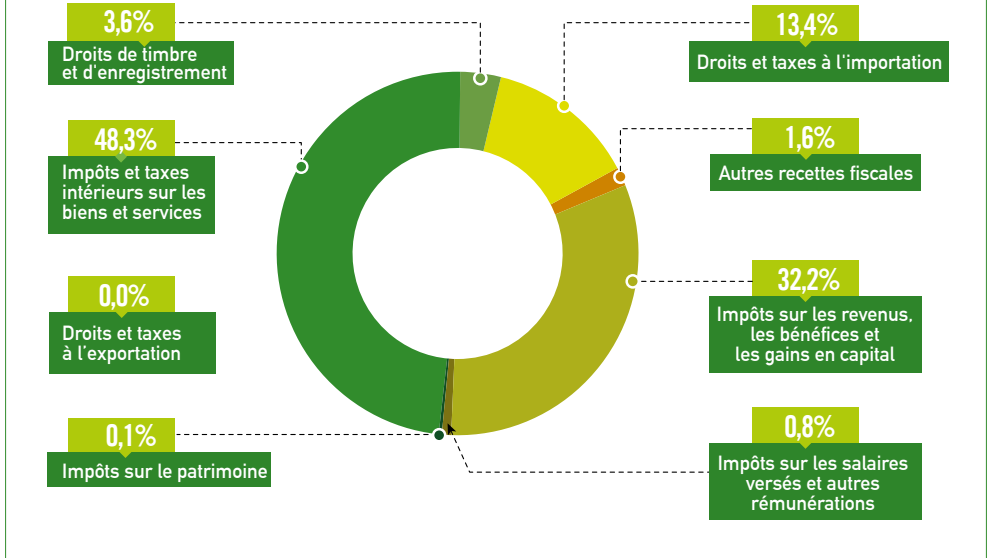
Les recettes du budget de l'Etat proviendront des :



Prévisions des recettes du budget 2026 par nature



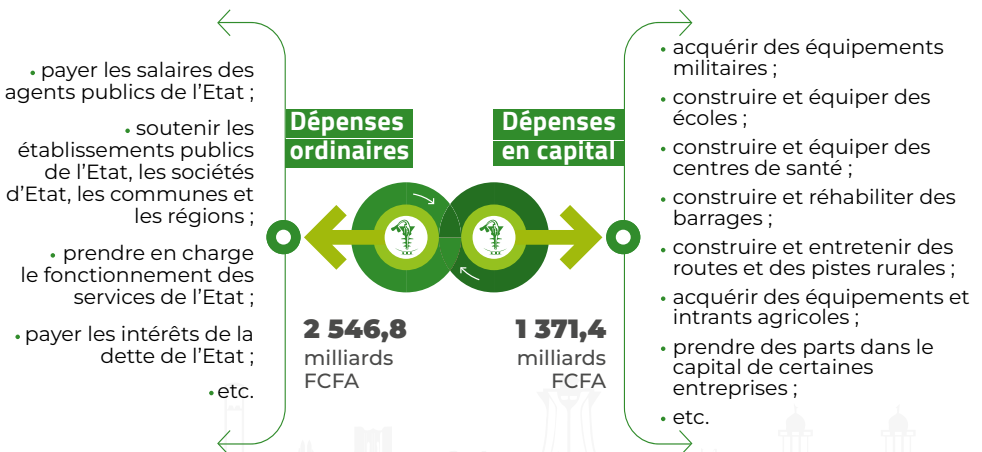
Répartition des recettes fiscales 2026 par type d'impôts



II- EN DEPENSES

A quoi serviront les dépenses du budget de l'Etat, exercice 2026 ?

Les dépenses du budget de l'Etat permettront de :



Comment ont évolué les dépenses du budget de l'Etat entre 2025 et 2026 ?

Les dépenses du budget de l'Etat ont augmenté de **156,0 milliards FCFA** entre 2025 et 2026, soit **+4,1%**.

Dépenses totales de l'année 2025 (LFR)



3 762,3 milliards FCFA

Dépenses totales de l'année 2026



3 918,3 milliards FCFA

+4,1%

De quoi sont constituées les dépenses du budget de l'Etat, exercice 2026 ?

Les dépenses du budget de l'Etat sont constituées de :

Charges financières de la dette

Intérêts, commissions etc.

389,6 milliards FCFA

Dépenses de personnel

Salaires des fonctionnaires

1 342,0 milliards FCFA

Dépenses d'acquisitions de biens et services

Fonctionnement des services de l'Etat

251,8 milliards FCFA

Dépenses de transferts courants

Subventions aux EPE, communes et régions etc.

562,0 milliards FCFA

Dépenses en atténuation des recettes

Remises de pénalités de retard, intérêts moratoires, etc.

1,5 milliard FCFA



Dépenses du Budget de l'Etat en 2026

3 918,3 milliards FCFA

Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Infrastructures, équipements, etc.

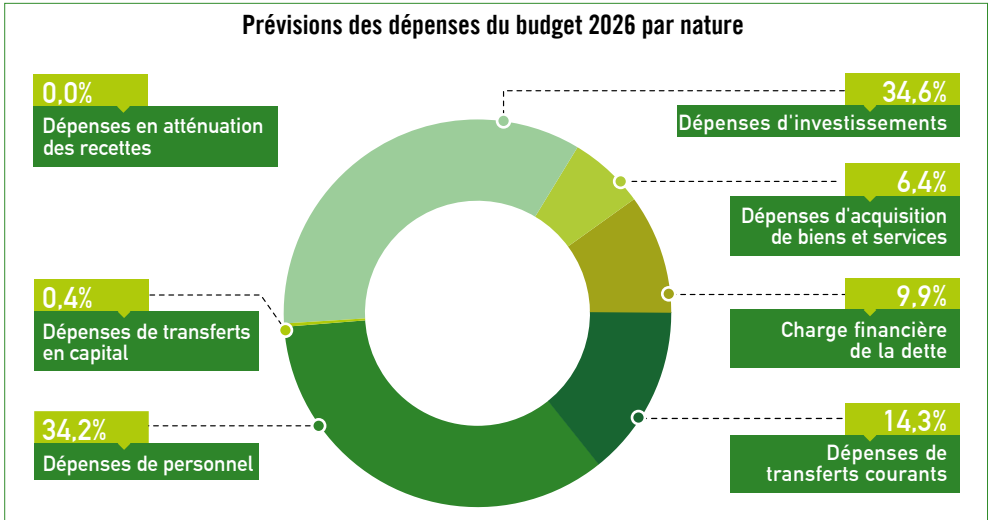
1 356,4 milliards FCFA

Transferts en capital

Participation de l'Etat au capital de certaines entreprises, etc.

15,00 milliards FCFA

Prévisions des dépenses du budget 2026 par nature



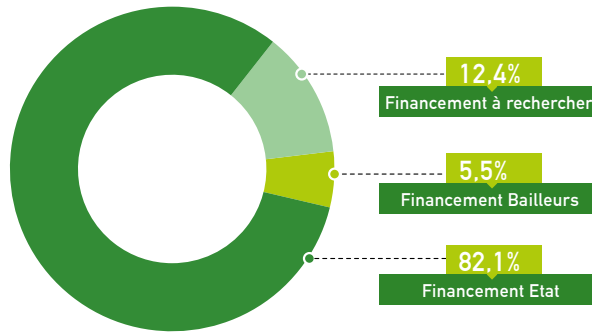
Comment seront financées les dépenses du budget de l'Etat, exercice 2026 ?

Les dépenses du budget de l'Etat seront financées à hauteur de :

- **3 216,5 milliards FCFA** par les recettes ordinaires, soit **82,1%** ;
- **215,0 milliards FCFA** par les recettes extraordinaires, soit **5,5%** ;

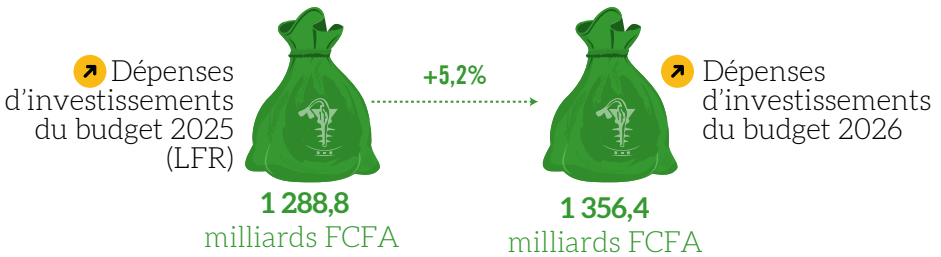
Il se dégage un besoin de financement de **486,8 milliards FCFA**, soit **12,4%**.

Modalités de financement des dépenses du budget 2026



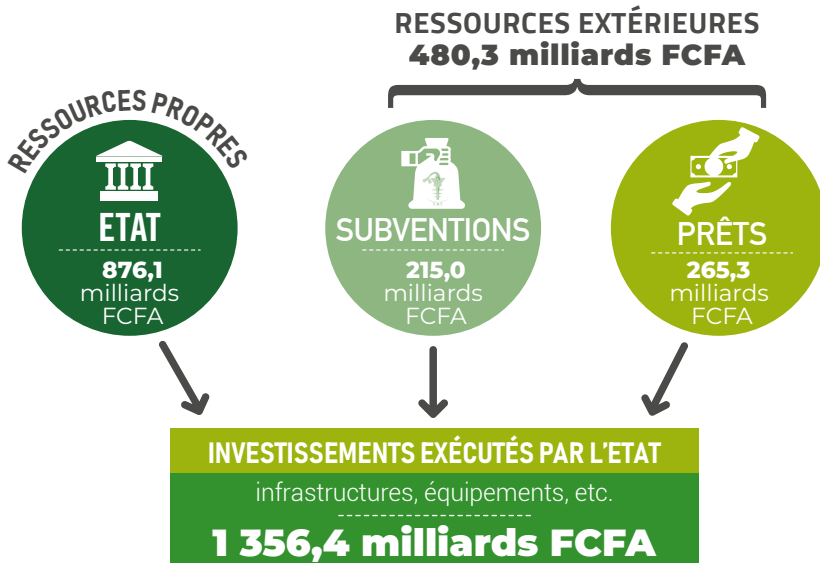
Comment ont évolué les dépenses d'investissements publics entre 2025 et 2026 ?

Les dépenses d'investissements du budget ont augmenté de **67,6 milliards FCFA** entre 2025 et 2026, soit **+5,2%**.

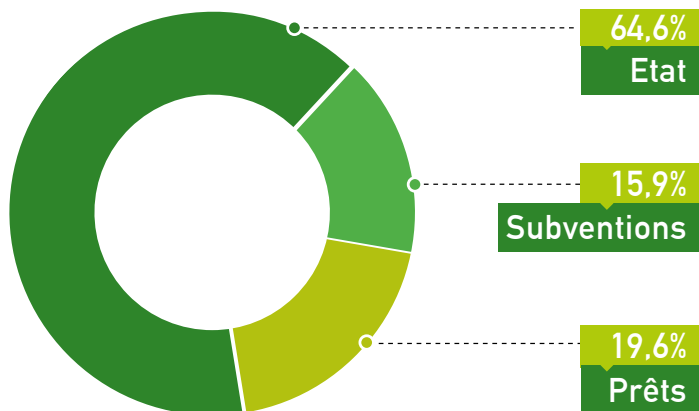


Comment seront financés les investissements exécutés par l'Etat en 2026 ?

Les investissements seront financés par :



Prévisions de dépenses d'investissements 2026 par mode de financement



III- SOLDES BUDGETAIRES ET QUELQUES INDICATEURS MACROECONOMIQUES



1. Epargne budgétaire

Les prévisions de recettes ordinaires et de dépenses ordinaires du budget 2026 dégagent une épargne budgétaire de **669,7 milliards FCFA**. Cette épargne servira à financer une partie des investissements de l'Etat.

RECETTES ORDINAIRES

- ▶ recettes fiscales
- ▶ recettes non fiscales
- ▶ produits financiers et
- ▶ recettes exceptionnelles

3 216,5

milliards FCFA

DEPENSES ORDINAIRES

- ▶ charges financières de la dette
- ▶ dépenses de personnel
- ▶ dépenses d'acquisitions de biens et services
- ▶ dépenses de transferts courants et
- ▶ dépenses en atténuation des recettes

3 216,5

milliards FCFA



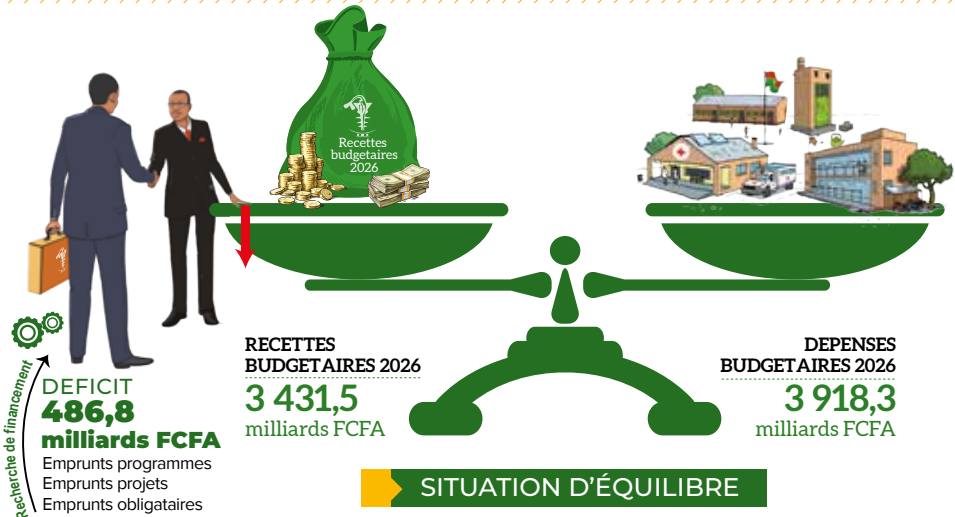
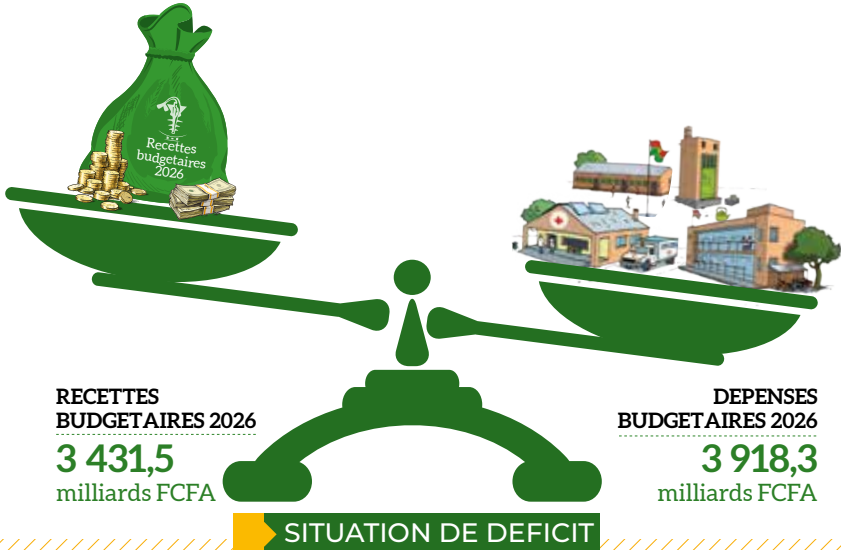
669,7

milliards FCFA

2- Déficit budgétaire et sources de financement



Les prévisions du budget de l'Etat, exercice 2026 dégagent un déficit de **486,8 milliards FCFA** qui serait couvert par les emprunts programmes, les emprunts projets et les emprunts obligataires.



3- Quelques indicateurs macroéconomiques



Plusieurs indicateurs macroéconomiques permettent d'apprécier la situation économique du Burkina Faso en vue de s'assurer de la viabilité des finances publiques. Pour le budget de l'Etat, exercice 2026, les principaux indicateurs se présentent comme suit :

Tableau 3 : Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso entre 2024 et 2026

Indicateurs	Estimations 2024	Estimations 2025	Projections 2026
Capacité ou besoin de financement rapporté au PIB nominal (%)	-5,4	-2,8	-2,6
Taux d'inflation annuel moyen (%)	4,2	-0,5	0,2
Encours total de la dette rapporté au PIB nominal (%)	57,3	53,1	54,1
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	41,3	41,5	40,3
Taux de pression fiscale (%)	18,4	17,1	16,7

Source : DGEP/MEF, décembre 2025

Il ressort du tableau que les indicateurs « Capacité ou besoin de financement rapporté au PIB nominal » et « Masse salariale sur recettes fiscales » connaîtraient une amélioration en 2026 par rapport à leur niveau de 2025.





BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

04

**INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS
CERTAINS SECTEURS AU TITRE DU BUDGET
DE L'ETAT, EXERCICE 2026**

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

Cette partie présente les inscriptions spécifiques pour l'année 2026, certains indicateurs clés et quelques réalisations au titre des années 2024 et 2025 dans les secteurs prioritaires suivants :

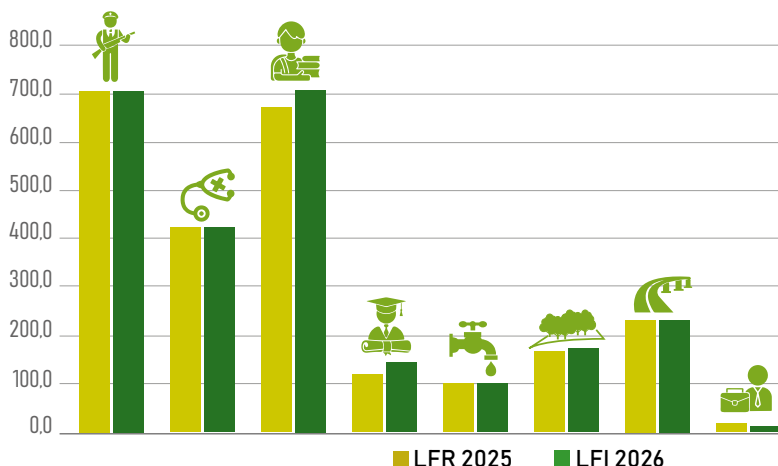
- (i) défense et sécurité,
- (ii) santé,
- (iii) enseignement de base et secondaire, formation professionnelle et technique,
- (iv) enseignement supérieur, recherche et innovation,
- (v) environnement, eau potable et assainissement,
- (vi) agriculture, aménagements hydro agricoles, ressources animales et halieutiques,
- (vii) infrastructures et désenclavement et
- (viii) sports, jeunesse et emploi.

Avant d'aborder ces différents points, l'évolution des dotations budgétaires des secteurs prioritaires entre 2025 et 2026 et les dotations budgétaires au titre des Initiatives présidentielles pour l'année 2026 sont présentées dans les tableaux ci-après :

Tableau 4 Evolution des dotations budgétaires (y compris financements extérieurs) des secteurs prioritaires (en FCFA)

Secteurs prioritaires	LFR 2025	LFI 2026	Variation (2026/ 2025)	
			Montant	Taux
Défense et sécurité	715 508 859 193	710 529 510 000	-4 979 349 193	-0,7%
Santé	428 429 479 780	427 612 716 000	-816 763 780	-0,2%
Enseignement de base et secondaire, formation professionnelle et technique	679 915 365 413	715 049 028 000	35 133 662 587	5,2%
Enseignement supérieur, recherche et innovation	127 212 513 725	150 042 110 000	22 829 596 275	17,9%
Environnement, eau potable et assainissement	106 593 722 358	107 531 598 000	937 875 642	0,9%
Agriculture, aménagements hydro agricoles, ressources animales et halieutiques	172 245 683 000	179 771 334 000	7 525 651 000	4,4%
Infrastructures et désenclavement	238 791 293 000	239 407 823 000	616 530 000	0,3%
Sports, jeunesse et emploi	25 095 242 000	21 210 590 000	-3 884 652 000	-15,5%

Dotations budgétaires des secteurs prioritaires en 2025 et 2026 (en milliards FCFA)



Santé



Enseignement supérieur,
recherche et innovation



Agriculture, aménagements
hydro agricoles et ressources
animales et halieutiques



Sports, jeunesse
et emploi



Environnement,
eau potable et assainissement



Défense et sécurité



Infrastructures
et désenclavement



Enseignements de base et
secondaire, formation
professionnelle
et technique

Tableau 5 Dotations budgétaires au titre des Initiatives présidentielles pour l'année 2026 (en FCFA)

Intitulés des Initiatives	Montant
Initiative présidentielle pour la santé pour tous (IPS)	40 000 000 000
Initiative présidentielle pour une éducation de qualité (IPEQ)	66 000 000 000
Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire (IPP3A)	5 000 000 000
Initiative présidentielle pour le développement communautaire (IPDC)	1 000 000 000
Initiative présidentielle Faso Mèbo	35 510 795 000
Initiative présidentielle pour la relève sportive	1 000 000 000
Total	148 510 795 000

Source : DGB/MEF, janvier 2026

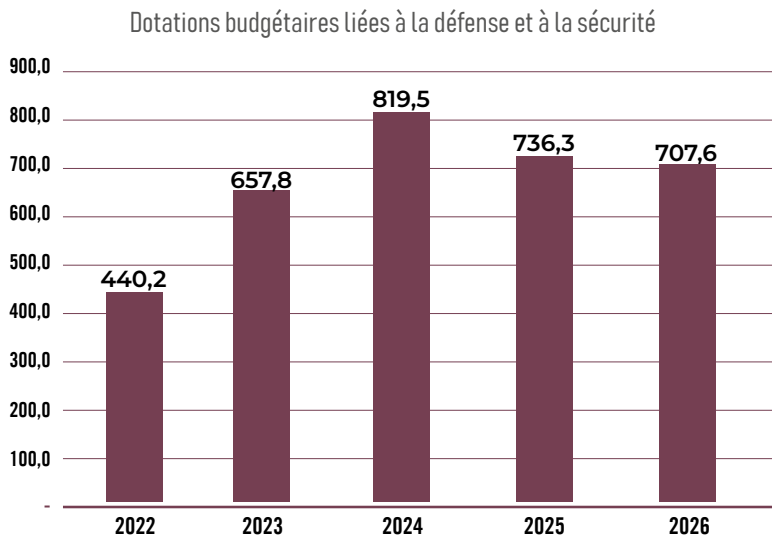


DEFENSE ET SECURITE

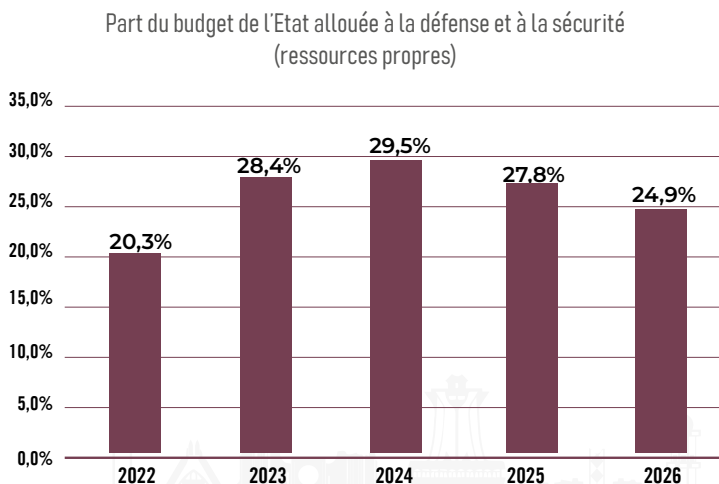


Un montant de **710,5 milliards FCFA** dont **707,6 milliards FCFA** sur ressources propres est consacré en 2026 au secteur de la défense et de la sécurité pour faire face au défi sécuritaire. Ce montant est en baisse de **3,9%** par rapport aux dotations initiales de l'exercice budgétaire antérieur.

Evolution des dotations budgétaires (sur ressources propres) du secteur de la défense et de la sécurité de 2022 à 2026 (en milliards FCFA)



Evolution de la part du budget de l'Etat allouée à la défense et à la sécurité (sur ressources propres) de 2022 à 2026



SANTE



INDICATEURS

Tableau 6 Evolution de quelques indicateurs clés entre 2023 et 2026

N°	INDICATEURS	Réalizations		Prévisions	
		2023	2024	2025	2026
1	Proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km d'une formation sanitaire de base (FS) (%)	63,4	63,7	65,7	65,8
2	Ratio habitants/médecin	9 872	9 370	8 616	≤ 10 000
3	Taux d'accouchements assistés (%)	91,8	88,7	92,3	95,0%
4	Rayon moyen d'action théorique (en Km)	6,0	5,9	5,9	5,9

Source : DGESS/MS, janvier 2026

Réalizations 2024 et 2025 (au 31 octobre) et prévisions 2026

Tableau 7 Réalisations physiques des dispensaires par région

Régions	Réalizations 2024
Bankui	4
Djôrô	2
Guiriko	4
Kadiogo	5
Koulsé	1
Nakambé	4
Nando	3
Nazinon	4
Oubri	4
Tannounyan	1
Yaadga	2
Total	34

Source : DGESS/MS, janvier 2026



« La construction de dispensaires renforce l'accès équitable aux soins dans toutes les régions. »

Tableau 8 Prévisions des dispensaires par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Cout total (en FCFA)
Bankui	2	89 494 760
Djôrô	3	134 242 140
Goulmou	1	44 747 380
Guiriko	2	89 494 760
Kadiogo	3	134 242 140
Koulsé	2	89 494 760
Nakambé	2	89 494 760
Nando	2	89 494 760
Nazinon	1	44 747 380
Sourou	1	44 747 380
Yaadga	2	89 494 760
Total	21	939 694 980

Source : DGESS/MS, janvier 2026

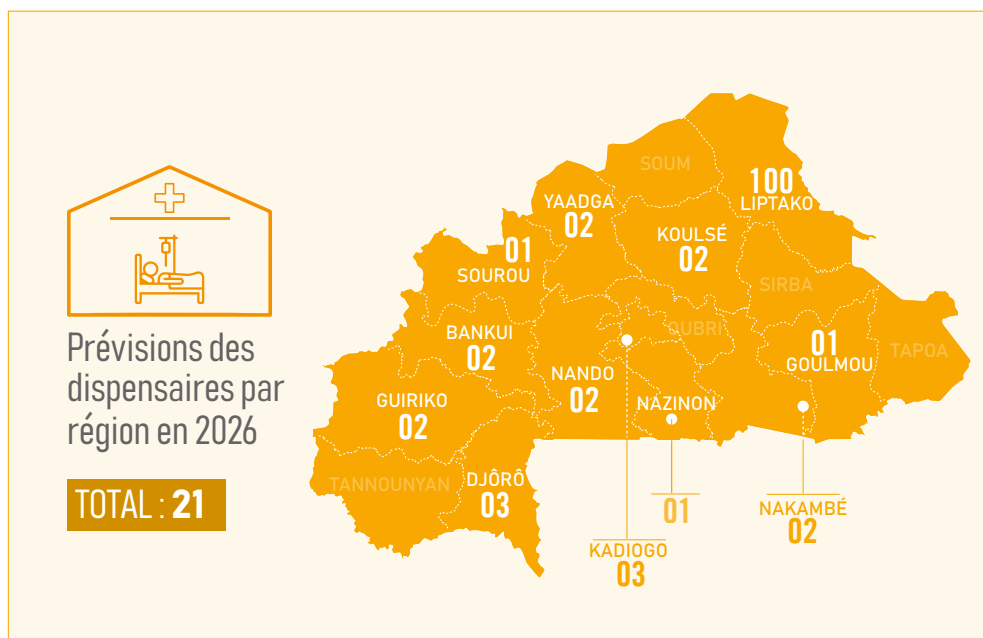


Tableau 9 Réalisations physiques des Dépôts de médicaments essentiels génériques (DMEG) par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations 2024
Bankui	4
Djôrô	2
Guiriko	4
Kadiogo	5
Koulsé	1
Nakambé	4
Nando	3
Nazinon	4
Oubri	4
Tannounyan	1
Yaadga	1
Total	33

Source : DGESS/MS, janvier 2026

Tableau 10 Prévisions des DMEG par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Bankui	2	35 227 420
Djôrô	3	52 841 130
Goulmou	1	17 613 710
Guiriko	2	35 227 420
Kadiogo	3	52 841 130
Koulsé	3	52 841 130
Nakambé	2	35 227 420
Nando	2	35 227 420
Nazinon	1	17 613 710
Sourou	1	17 613 710
Yaadga	3	52 841 130
Total	23	405 115 330

Source : DGESS/MS, janvier 2026



Prévisions des DMEG
par région en 2026

TOTAL : 23



BURKINA FASO
LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS



BUDGET
CITOYEN 2026

Soyons *acteurs*
de la **transparence !**

Tableau 12 Prévisions de maternités par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Bankui	2	94 024 200
Djôrô	3	136 068 390
Goulmou	1	47 012 100
Guiriko	2	94 024 200
Kadiogo	3	136 068 390
Koulsé	3	136 068 390
Nakambé	2	94 024 200
Nando	2	94 024 200
Nazinon	1	47 012 100
Sourou	1	47 012 100
Yaadga	3	136 068 390
Total	23	1 061 406 660

Source : DGESS/MS, janvier 2026

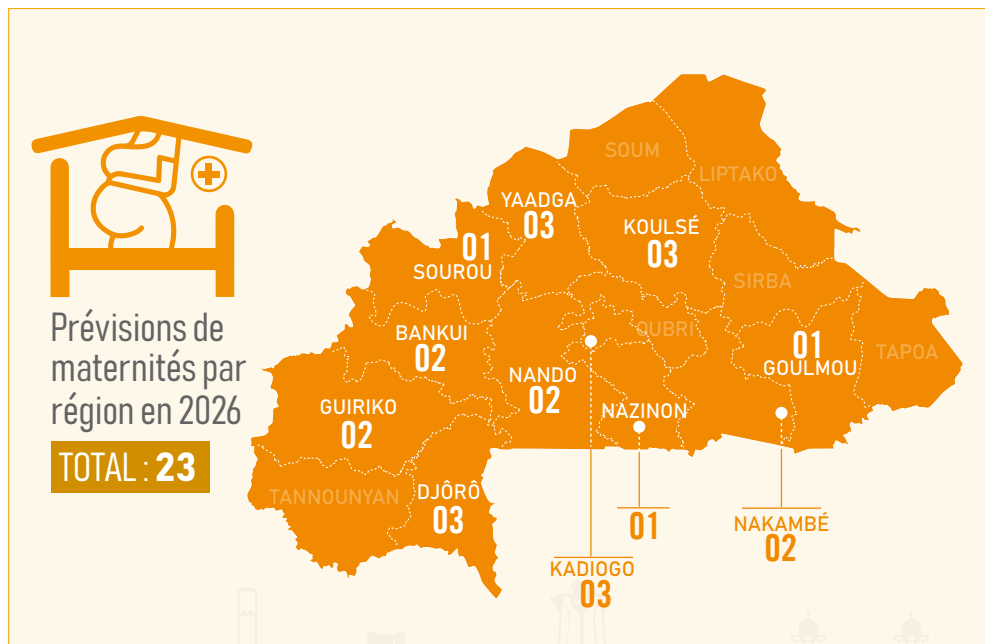


Tableau 13 Etat d'exécution financière des mesures de gratuité globale (mères et enfants)
par région en 2024 et 2025 (en FCFA)

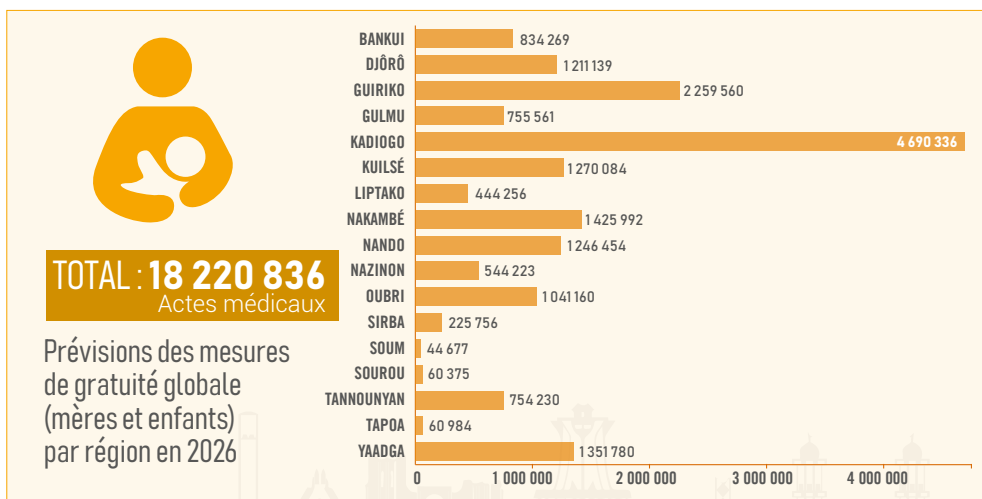
Régions	Réalizations 2024	2025		
		Prévisions	Réalizations au 31 décembre	Taux
Bankui	1 651 139 032	1 715 559 738	1 704 530 496	99,4%
Djôrô	1 587 470 826	2 322 468 521	1 633 440 013	70,3%
Guiriko	3 780 587 930	4 332 909 219	3 434 087 020	79,3%
Gulmu	1 698 779 035	1 998 704 847	1 513 142 966	75,7%
Kadiogo	7 184 556 811	8 994 139 872	6 332 760 330	70,4%
Kuilsé	1 969 677 506	2 435 499 128	2 242 552 756	92,1%
Liptako	870 968 597	937 573 065	1 513 142 966	161,4%
Nakambé	1 959 404 384	2 734 466 871	2 124 578 598	77,7%
Nando	2 148 891 784	2 390 187 852	2 164 454 824	90,6%
Nazinon	932 319 095	1 043 597 006	935 718 145	89,7%
Oubri	1 887 081 642	1 996 518 215	1 825 567 626	91,4%
Tannounyan	1 302 770 073	1 446 303 616	1 505 836 339	104,1%
Yaadga	1 889 112 432	2 592 158 741	1 706 918 065	65,8%
Total	28 862 759 148	34 940 086 690	28 636 730 143	82,0%

Source : DGESS/MS, janvier 2026

Tableau 14 Prévisions des mesures de gratuité globale (mères et enfants) par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre d'actes médicaux	Coût total (en FCFA)
Bankui	834 269	1 999 337 003
Djôrô	1 211 139	2 902 511 136
Guiriko	2 259 560	5 415 064 680
Gulmu	755 561	1 810 711 769
Kadiogo	4 690 336	11 240 449 934
Kuilsé	1 270 084	3 043 771 434
Liptako	444 256	1 064 665 751
Nakambé	1 425 992	3 417 407 156
Nando	1 246 454	2 987 143 547
Nazinon	544 223	1 304 238 100
Oubri	1 041 160	2 495 153 884
Sirba	225 756	541 027 124
Soum	44 677	107 068 650
Sourou	60 375	144 688 287
Tannounyan	754 230	1 807 521 744
Tapoa	60 984	146 147 740
Yaadga	1 351 780	3 239 557 196
Total	18 220 836	43 666 465 136

Source : DGESS/MS, janvier 2026



ENSEIGNEMENT DE BASE ET SECONDAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

CÉRÉMONIE DE RÉCOMPENSE

Valoriser l'effort individuel et encourager la conscience
citoyenne au sein de la communauté éducative.



INDICATEURS

Tableau 15 Evolution de quelques indicateurs clés entre 2022 et 2025

N°	INDICATEURS	Réalizations		Prévisions	
		2022	2023	2024	2025
1	Taux brut de scolarisation au primaire (en%)	74,4	78,2	81,2	82,2
2	Ratio élève/classe au primaire	46	49	50	50
3	Nombre de salles de classe sous pailote au primaire résorbées	150	70	42	42
4	Taux brut de scolarisation au post-primaire (en%)	40,9	40,6	41,0	43,4%

Source : DGESS/MEBAPLN, DGESS/MESFPT, janvier 2026

Réalizations 2024 et 2025 (au 31 octobre) et prévisions 2026

Tableau 16 Bénéficiaires des fournitures scolaires par région en 2024 et 2025

Régions	Réalizations 2024	2025	
		Prévisions	Réalizations au 31 octobre
Bankui	164 331	193 395	207 023
Djôrô	126 186	132 263	136 001
Goulmou	101 731	125 041	118 152
Guiriko	256 013	265 177	261 583
Kadiogo	188 567	200 262	198 974
Kuilsé	178 334	214 434	202 920
Liptako	45 967	59 784	52 722
Nakambé	211 729	223 324	231 107
Nando	299 407	311 762	307 586
Nazinon	135 738	135 436	138 313
Oubri	158 371	163 983	162 899
Tannounyan	99 302	99 743	111 465
Yaadga	237 718	267 740	262 600
Total	2 203 394	2 392 344	2 391 345

Source : DGESS/MEBAPLN, janvier 2026

Tableau 17 Prévisions de dotations de fournitures scolaires par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Bénéficiaires (élèves)	Coût (en FCFA)
Bankui	200 938	118 228 456
Djôrô	153 233	90 159 656
Goulmou	87 975	51 762 974
Guiriko	449 546	264 505 119
Kadiogo	609 006	358 328 635
Koulsé	259 839	152 884 790
Liptako	54 632	32 144 527
Nakambé	291 764	171 668 909
Nando	361 188	212 516 794
Nazinon	159 700	93 964 728
Oubri	209 830	123 460 356
Sirba	46 699	27 476 887
Soum	11 638	6 847 599
Sourou	94 877	55 823 992
Tannounyan	142 619	83 914 562
Tapoa	15 782	9 285 857
Yaadga	373 242	219 609 160
Total	3 522 508	2 072 583 000

Source : DGESS/MEBAPLN, janvier 2026

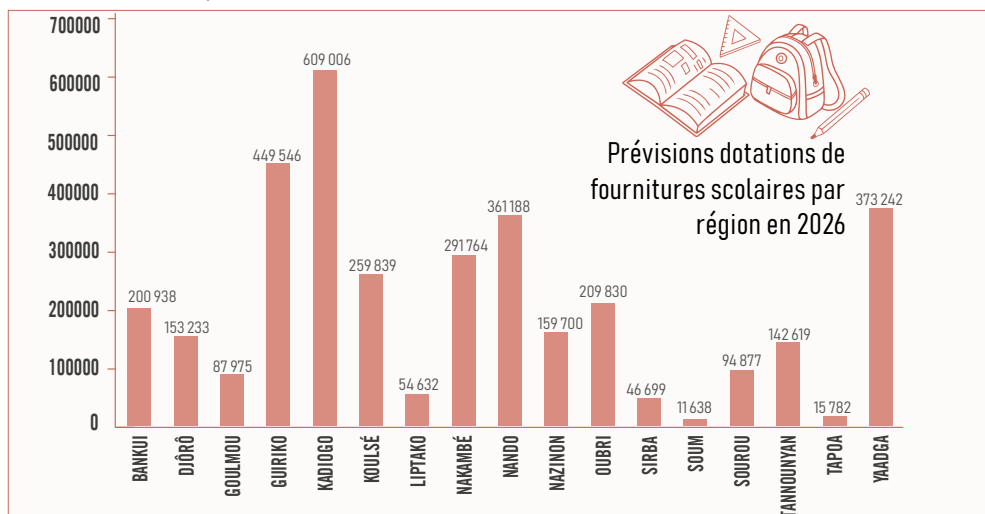


Tableau 18 Bénéficiaires des vivres (cantines scolaires) par région en 2024 et 2025

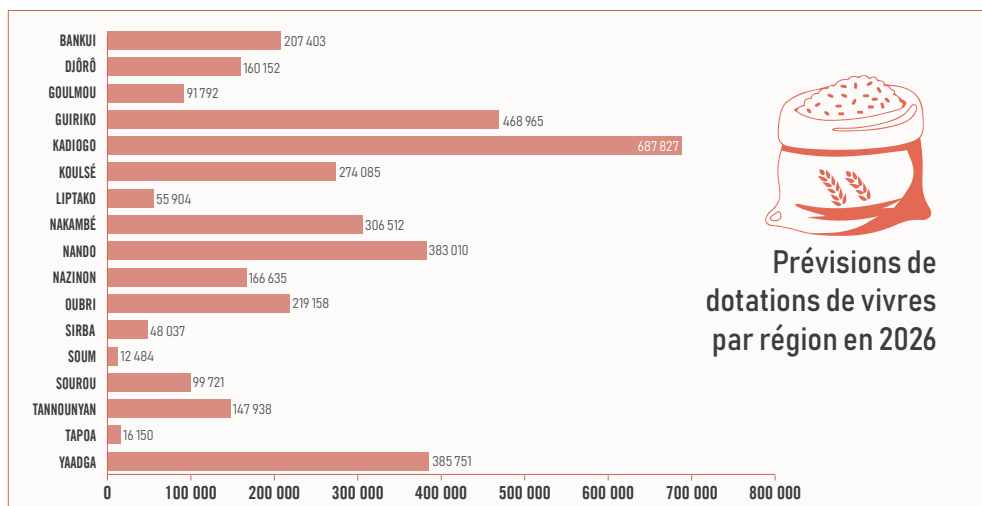
Régions	Réalisations 2023	2024	
		Prévisions	Réalisations au 31 octobre
Bankui	201 147	232 244	243 411
Djôrô	137 726	145 033	144 196
Goulmou	191 699	145 919	132 740
Guiriko	417 406	439 798	420 861
Kadiogo	586 126	679 216	607 555
Kuilsé	220 542	256 009	235 754
Liptako	61 548	26 900	62 399
Nakambé	250 244	272 179	270 665
Nando	350 997	363 400	344 679
Nazinon	155 499	158 045	154 812
Oubri	203 049	210 459	202 566
Tannounyan	123 653	125 794	135 550
Yaadga	321 974	360 054	352 908
Total	3 221 610	3 415 050	3 308 096

Source : DGESS/MEBAPLN, janvier 2026

Tableau 19 Prévisions de dotations de vivres (cantines scolaires) par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Bénéficiaires (élèves)	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	233 628	1 292 650 712
Cascades	125 794	697 200 516
Centre	685 801	3 768 290 368
Centre-Est	272 059	1 515 147 704
Centre-Nord	257 671	1 429 558 708
Centre-Ouest	363 400	2 016 143 200
Centre-Sud	158 045	876 833 660
Est	146 669	813 719 612
Hauts-Bassins	439 798	2 439 999 304
Centre-Ouest	363 400	2 016 143 200
Centre-Sud	158 045	876 833 660
Est	146 669	813 719 612
Hauts-Bassins	439 798	2 439 999 304
Nord	360 804	2 001 740 592
Plateau Central	210 459	1 167 626 532
Sahel	26 900	149 241 200
Sud-Ouest	145 951	809 736 148
Total	3 426 979	18 977 888 256

Source : DGESS/MEBAPLN, janvier 2026



Prévisions de
dotations de vivres
par région en 2026

Tableau 20 Réalisations physiques de Collèges d'enseignement général (CEG)
par région en 2024 et 2025

Régions	Réalizations 2024	2025		
		Prévisions	Réalizations au 31 octobre	
			Nombre	Taux
Bankui	3	0	0	-
Djôrô	3	0	0	-
Goulmou	3	0	0	-
Guiriko	2	0	0	-
Kadiogo	3	2	2	100,0%
Koulse	4	0	0	-
Liptako	1	0	0	-
Nakambé	6	0	0	-
Nando	5	6	6	100,0%
Nazinon	2	0	0	-
Oubri	3	0	0	-
Tannounyan	2	0	0	-
Yaadga	2	0	0	-
Total	39	8	8	100,0%

Source : DGESS/MESFPT, janvier 2026



Concernant les prévisions de CEG pour l'année 2026, les crédits y relatifs ont été transférés du ministère en charge de l'enseignement secondaire vers l'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité (IPEQ). La répartition de ces CEG par région sera faite avant l'exécution des crédits.



Tableau 21 Réalisations physiques de blocs de 3 salles de classe par région en 2024 et 2025

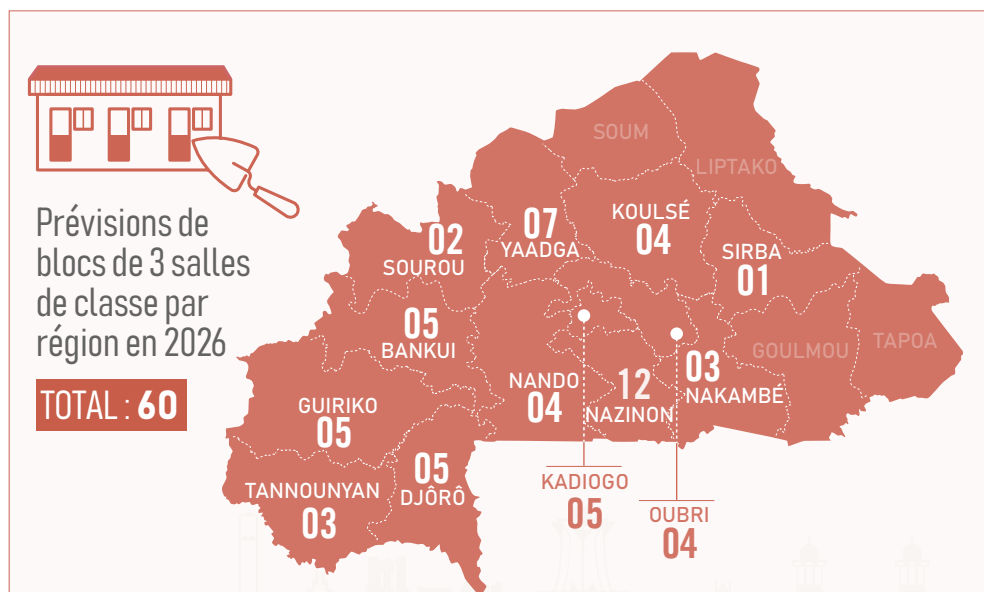
Régions	Réalisations 2024	2025		
		Prévisions	Réalisations au 31 octobre	
			Nombre	Taux
Bankui	9	2	2	100,0%
Djôrô	3	4	3	75,0%
Goulmou	3	0	0	-
Guiriko	6	2	2	100,0%
Kadiogo	3	0	0	-
Kuilsé	6	1	1	100,0%
Liptako	0	0	0	-
Nakambé	2	2	1	50,0%
Nando	14	4	4	100,0%
Nazinon	10	5	5	100,0%
Oubri	7	3	2	66,7%
Tannounyan	3	2	2	100,0%
Yaadga	6	7	7	100,0%
Total	72	32	29	90,6%

Source : DGESS/MEBAPLN, janvier 2026

Tableau 22 Prévisions de blocs de 3 salles de classe par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Bankui	5	309 400 000
Djôrô	5	292 800 000
Guiriko	5	296 400 000
Kadiogo	5	296 400 000
Koulsé	4	232 800 000
Nakambé	3	176 400 000
Nando	4	219 400 000
Nazinon	12	681 000 000
Oubri	4	232 800 000
Sirba	1	60 000 000
Sourou	2	116 400 000
Tannounyan	3	163 000 000
Yaadga	7	466 397 758
Total	60	3 543 197 758

Source : DGESS/MEBAPLN, janvier 2026



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION



INDICATEURS

Tableau 23 Evolution de quelques indicateurs clés entre 2023 et 2026

N°	Indicateurs	Réalizations		Prévisions	
		2023	2024	2025	2026
1	Ratio étudiants / enseignant	163	160	158	156
2	Nombre de diplômés du supérieur	27 750	33 198	29 377	34 825
3	Proportion des étudiants bénéficiaires de bourses (en %)	4,0	4,0	4,0	4,0
4	Proportion d'étudiants bénéficiaires des allocations d'aides (en %)	91,8	82,8	87,3	85,1
5	Proportion d'étudiants bénéficiaires des allocations de prêts (en %)	23,9	21,3	22,6	22,0

Source : DGESS/MESRI, janvier 2026

Réalizations 2025 (au 31 décembre) et prévisions 2026

Tableau 24 Réalisations physiques des infrastructures universitaires en 2025

RÉGIONS	Infrastructures	Prévision 2025	Réalizations au 31 décembre 2025	
			Avancement des travaux	Taux
Bankui	Cité à l'Université de Dédougou : gros œuvres	1	<p>Les gros œuvres de la cité universitaire sont réalisés. Les travaux réalisés :</p> <p>latéritique au droit des semelles et poteaux, maçonnerie pleine pour le soubassement et coffrage + ferrailage+ coulage des longrines réalisés.</p> <p>Les travaux en cours : coulage des chainages hauts restants et achèvement de la maçonnerie creuse</p> <p>Taux global : 65,13%</p>	65,1%
Goulmou	Restaurant universitaire de Fada N'Gourma : réhabilitation	1	Les travaux de réhabilitation du restaurant universitaire ont été réalisés	100,0%
	Cité universitaire de Fada N'Gourma : démarrage des travaux	1	Le contrat a été approuvé et enregistré, l'ordre de service de démarrage a été notifié	51,8%

INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026

04

RÉGIONS	Infrastructures	Prévision 2025	Réalizations au 31 décembre 2025	
			Avancement des travaux	Taux
Guiriko	Espace numérique ouvert (ENO) de Bobo : début des travaux de finition	1	Clôture en cours - Remblais à 98% Fabrication portique parkings : 95% Etanchéité du Bâtiment principal et annexes à 100% Pose des faux-plafonds au R+1 à 95% Carreaux au R+1 à 95% Peinture intérieur fom 80% Pose des fenêtres alu du R+1 et Rez de chaussée (RDC) à 95%, vitrage en cours Pose des garde-corps en inox à 90% Courant fort : Filerie et pose des boites à 90% - Courant faible : Tirage de filerie RDC à 98% et R+1 à 98% principal et annexes, Pose des faux-plafonds au R+1	79,9%
Kadiogo	Bâtiment pédagogique R+3 avec édicule pour l'Ecole polytechnique de Ouagadougou (EPO) : Suite des gros œuvres et début des travaux d'achèvement	1	Les travaux en cours de réalisation : • Coffrage du plancher haut édicule, suivi du ferrailage et du coulage du béton ; • Forme de pente de la toiture errasse • Maçonnerie, des enduits extérieurs et intérieurs, • Etanchéité • Carrelage, faïence de tous les blocs de toilettes ; • Application de l'enduit ciment lisse sur les enduits intérieurs	82,1%
Koulsé	Bâtiment pédagogique R+2 du Centre universitaire (CU) de Kaya : Suite des gros œuvres et début des travaux d'achèvement	1	Les travaux en cours : coffrage de la dalle RDC, coffrage et coulage de poteau au niveau du R+1, maçonnerie au niveau du R+1, poursuite des travaux du local transformateur	67,4%
Liptako	Unité de formation et de recherche/Sciences et techniques (UFR/ST) du centre universitaire de Dori.	1	Le contrat a été approuvé et enregistré, l'ordre de service de démarrage a été notifié.	51,8%
Nando	ENO de Koudougou : début des travaux de finition	1	Pose du revêtement souple, des carreaux au sol, des carreaux antidérapants des marches, escaliers. Travaux de lissage en vue de la première couche de peinture en cours	76,9%
	Restaurant universitaire à l'Université Norbert ZONGO (UNZ) : achèvement des gros œuvres et début des travaux de finition	1	Travaux en cours : - Deux dispositifs de lave main - Deux blocs de guichets de retrait de tickets - Installation du circuit électrique	34,6%
Tannou-nyan	Bâtiment pédagogique R+2 du CU de Banfora : Suite des gros œuvres et début d'achèvement	1	Travaux en cours : Dallage du RDC. Béton armé pour poteau et voile, réservation de plomberie et d'électricité en cours	66,1%
Total		9		75,1%

Source : DGESS/MESRI, janvier 2026

Tableau 25 Prévisions d'infrastructures universitaires en 2026

RÉGIONS	Infrastructures	Commune	N	Coût total (en FCFA)
Bankui	Cité universitaire de l'Université Daniel Ouézzin COULIBALY : suite de la construction	Dédougou	1	1 079 978 000
Goulmou	ENO à Fada : suite de la construction	Fada	1	980 000 000
Guiriko	ENO de Bobo : poursuite des travaux de réalisation des corps d'état secondaires	Bobo	1	500 000 000
Kadiogo	Bâtiment pédagogique R+3 avec édicule pour l'EPO : achèvement	Ouagadougou	1	185 217 070
Koulsé	Bâtiment pédagogique R+2 du CU de Kaya : achèvement	Kaya	1	1 284 998 000
Nando	ENO de Koudougou : poursuite des travaux de réalisation des corps d'état secondaires	Koudougou	1	500 000 000
	Restaurant universitaire à l'UNZ : achèvement	Koudougou	1	453 268 925
	Bâtiment R+2 de 16 salles de classes et de bureaux des UFR Sciences économiques et de gestion (SEG) et Sciences et techniques (ST) de l'UNZ : réhabilitation	Koudougou	1	118 313 000
Tannounyan	Bâtiment pédagogique R+2 du CU de Banfora : achèvement	Banfora	1	1 217 846 503
Yaadga	Cité universitaire de l'Université à Ouahigouya : suite de la construction	Ouahigouya	1	50 000 000
Total Général			10	6 369 621 498

Source : DGESS/MESRI, janvier 2026

Tableau 26 Attributions des bourses nationales et internationales par zone en 2025

ZONES	RUBRIQUES	EFFECTIFS		COÛT (en FCFA)
		Prévisions 2025	Réalisations au 31 décembre 2025	
BURKINA FASO	Nouvelles attributions	2 063	2 002	1 201 200 000
	Bourses à renouveler	6 100	6 080	3 648 000 000
	Sous-total 1	8 163	8 082	4 849 200 000
AFRIQUE	Nouvelles attributions	246	251	150 600 000
	Bourses à renouveler	443	453	271 800 000
	Sous-total 2	689	704	422 400 000
HORS AFRIQUE	Nouvelles attributions	75	70	315 000 000
	Bourses à renouveler	72	71	319 500 000
	Sous-total 3	147	141	634 500 000
TOTAL		8 999	8 927	5 906 100 000
AUTRES ALLOCATIONS (aide au logement, frais de transport, frais médicaux, frais de formation etc.).				1 978 141 078
TOTAL GENERAL				7 884 241 078

Source : DGESS/MESRI, janvier 2026

Tableau 27 Prévisions d'attributions de bourses nationales et internationales par zone en 2026

ZONES	RUBRIQUES	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT (EN FCFA)
BURKINA FASO	Nouvelles attributions	2 252	1 351 200 000
	Bourses à renouveler	6 150	3 690 000 000
	Sous-total 1	8 402	5 041 200 000
AFRIQUE	Nouvelles attributions	325	195 000 000
	Bourses à renouveler	455	273 000 000
	Sous-total 2	780	468 000 000
HORS AFRIQUE	Nouvelles attributions	96	432 000 000
	Bourses à renouveler	80	360 000 000
	Sous-total 3	176	792 000 000
TOTAL		9 413	6 301 200 000
AUTRES ALLOCATIONS (aide au logement, frais de transport, frais médicaux, frais de formation etc.).			2 235 000 000
Total général			8 536 200 000

Source : DGESS/MESRI, janvier 2026

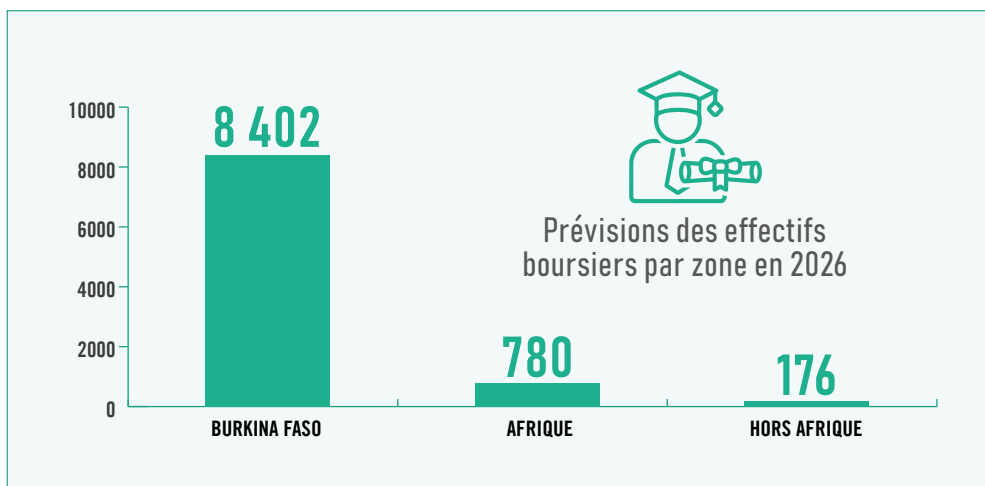


Tableau 28 Attributions des aides et prêts aux étudiants en 2025

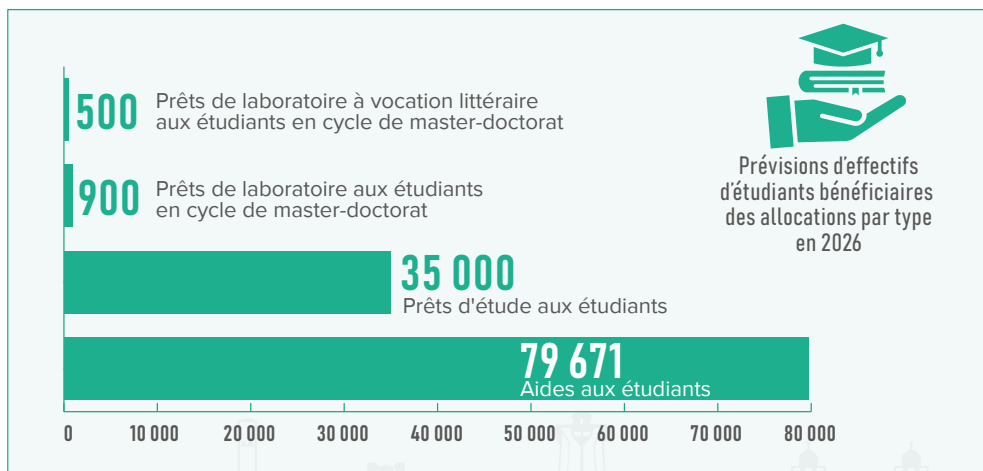
NATURE DE L'ALLOCATION	Effectifs		Coût total (en FCFA)
	Prévisions 2025	Réalisations au 31 décembre 2025	
Aides aux étudiants	90 502	90 277	15 798 475 000
Prêts d'étude aux étudiants	35 000	29 032	6 532 200 000
Prêts de laboratoire aux étudiants en cycle de master-doctorat	1 350	1 350	516 400 000
Total	126 852	120 659	22 847 075 000

Source : DGESS/MESRI, janvier 2026

Tableau 29 Prévisions d'attributions des aides et prêts aux étudiants en 2026

NATURE DE L'ALLOCATION	Effectif prévu	Coût unitaire (en FCFA)	Coût total (en FCFA)
Aides aux étudiants	79 671	175 000	13 942 425 000
Prêts d'étude aux étudiants	35 000	225 000	7 875 000 000
Prêts de laboratoire aux étudiants en cycle de master-doctorat	900	500 000	450 000 000
Prêts de laboratoire à vocation littéraire aux étudiants en cycle de master-doctorat	500	300 000	150 000 000
Total	116 071		22 417 425 000

Source : DGESS/MESRI, janvier 2026



EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



Tableau 30 Evolution de quelques indicateurs clés entre 2023 et 2026

N°	Indicateurs	Réalizations		Prévisions	
		2023	2024	2025	2026
1	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (en %)	71,3	71,5	71,8	73,4
2	Taux d'accès national à l'eau potable (en %)	78,3	78,6	78,9	80,6
3	Taux d'accès national à l'assainissement (en %)	28	28,5	29,0	29,5
4	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (en %)	22,5	23	23,5	24,0

Source : DGESS/MEEA, janvier 2026

Réalizations 2024 et 2025 (au 31 décembre) et prévisions 2026**Tableau 31** Réalisations physiques et réhabilitations de forages/Pompes à motricité humaine (PMH) par région en 2024 et 2025

Régions	Forages/PMH neufs				Forages/PMH réhabilités			
	Réalizations 2024 (nombre)	2025			Réalizations 2024 (nombre)	2024		
		Prévisions (nombre)	Réalizations au 31 décembre 2025			Prévisions (nombre)	Réalizations au 31 décembre 2025	
			N	Taux			N	Taux
Bankui	104	92	114	123,9%	21	37	25	67,6%
Djôrô	99	38	113	297,4%	28	11	26	236,4%
Goulmou	45	8	24	300,0%	52	10	9	90,0%
Guiriko	84	104	107	102,9%	23	28	27	96,4%
Kadiogo	21	16	42	262,5%	30	2	17	850,0%
Koulse	139	112	102	91,1%	28	81	51	63,0%
Liptako	10	49	18	36,7%	21	38	58	152,6%
Nakambe	156	104	203	195,2%	16	17	17	100,0%
Nando	142	97	130	134,0%	19	8	17	212,5%
Nazinon	82	51	107	209,8%	21	32	31	96,9%
Oubri	114	64	157	245,3%	27	37	36	97,3%
Sirba	0	7	21	300,0%	0	8	5	62,5%
Soum	0	0	0	-	0	2	1	50,0%
Sourou	0	20	30	150,0%	0	14	14	100,0%
Tannounyan	63	157	95	60,5%	16	26	27	103,8%
Tapoa	0	4	6	150,0%	0	0	0	-
Yaadga	87	51	204	400,0%	50	48	105	218,8%
Total	1 146	974	1 473	151,2%	352	399	481	120,6%

Source : DGESS/MEEA, janvier 2026

Tableau 32 Prévisions de forages/PMH neufs par région en 2026

Régions	Nombre	Coût total (en FCFA)
Djôrô	5	40 000 000
Koulsé	5	40 000 000
Nakambé	3	24 000 000
Nando	8	64 000 000
Oubri	7	56 000 000
Tannounyan	8	64 000 000
Yaadga	6	48 000 000
Total	42	336 000 000

Source : DGESS/MEEA, janvier 2026

Prévisions de forages/PMH neufs par région en 2026

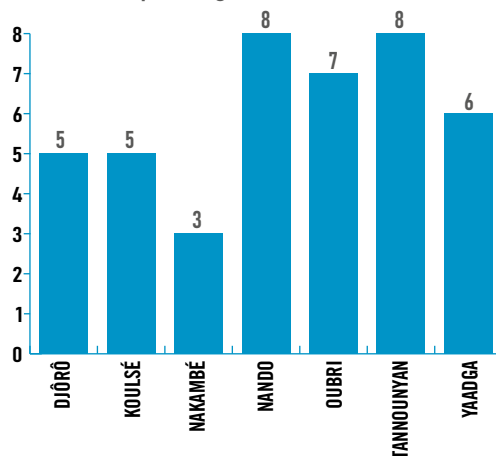


Tableau 33 Prévisions de forages/PMH à réhabiliter par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Bankui	4	10 000 000
Djôrô	10	25 000 000
Guiriko	10	25 000 000
Koulsé	10	25 000 000
Liptako	10	25 000 000
Yaadga	5	12 500 000
Total	49	122 500 000

Source : DGESS/MEEA, janvier 2026

Prévision de forages/PMH à réhabiliter par région en 2026

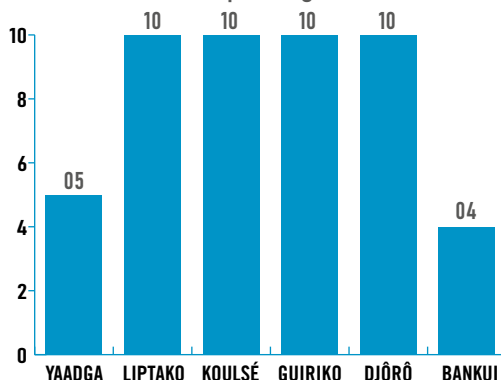


Tableau 34 Réalisations et réhabilitations des Adductions d'eau potable simplifiées/Postes d'eau autonomes (AEPS/PEA) par région en 2024 et 2025

Régions	AEPS/PEA neufs				AEPS/PEA réhabilités			
	Réalisa- tions 2024 (nombre)	2025			Réalisa- tions 2024 (nombre)	2025		
		Prévisions (nombre)	Réalisations au 31 décembre 2025			Prévisions (nombre)	Réalisations au 31 décembre 2025	
			N	Taux			N	Taux
Bankui	42	8	72	900,0%	0	1	1	100,0%
Djôrô	16	23	179	778,3%	0	0	1	-
Goulmou	31	12	30	250,0%	4	2	0	0,0%
Guiriko	74	39	114	292,3%	3	4	5	125,0%
Kadiogo	7	17	91	535,3%	0	1	0	0,0%
Koulese	52	57	168	294,7%	1	18	2	11,1%
Liptako	12	14	15	107,1%	0	4	0	0,0%
Nakambe	50	63	269	427,0%	3	0	2	-
Nando	20	31	100	322,6%	2	0	6	-
Nazinon	14	49	112	228,6%	0	4	0	0,0%
Oubri	31	26	137	526,9%	2	4	3	75,0%
Sirba	0	5	12	240,0%	0	1	1	100,0%
Soum	0	0	0	0,0%	0	0	0	-
Sourou	0	5	25	500,0%	0	1	1	100,0%
Tannounyan	44	14	65	464,3%	0	6	3	50,0%
Tapoa	0	1	1	100,0%	0	0	0	-
Yaadga	23	16	105	656,3%	4	6	4	66,7%
Total	416	380	1 495	393,4%	19	52	29	55,8%

Source : DGESS/MEEA, janvier 2026

N : nombre



Tableau 35 Prévisions d'AEPS/PEA neufs par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Djôrô	1	120 000 000
Guiriko	1	120 000 000
Kadiogo	1	120 000 000
Nakambé	1	120 000 000
Nando	1	120 000 000
Nazinon	2	145 000 000
Oubri	1	120 000 000
Tannounyan	1	120 000 000
Yaadga	6	150 000 000
Total	15	1 135 000 000

Source : DGESS/MEEA, janvier 2026

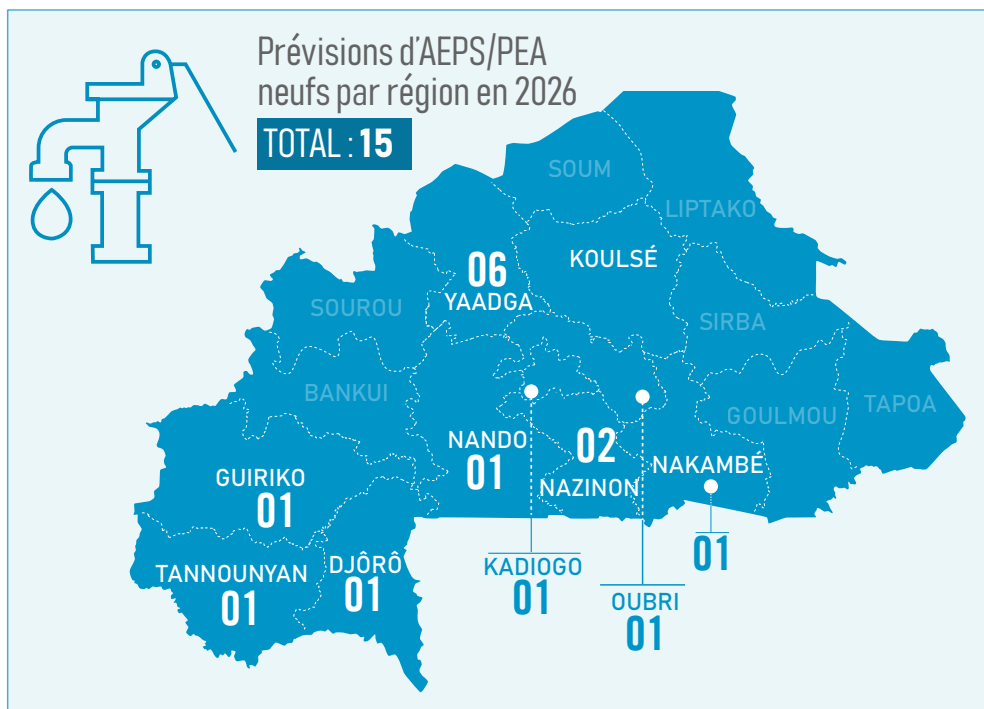


Tableau 36 Réalisations physiques des latrines en matière d'assainissement
par région en 2024 et 2025

Régions	Latrines familiales				Latrines institutionnelles (centres de santé, écoles) et publiques			
	Réalizations 2024	2024			Réalizations 2024	2025		
		Prévisions	Réalizations au 31 décembre			Prévisions	Réalizations au 31 décembre	
			N	Taux			N	Taux
Bankui	1 701	3 235	2609	80,6%	75	162	175	108,0%
Djôrô	1 314	1 844	330	17,9%	144	127	68	53,5%
Goulmou	4 034	1 545	5538	358,4%	56	16	130	812,5%
Guiriko	1 659	7 491	735	9,8%	188	321	129	40,2%
Kadiogo	1 491	11 210	564	5,0%	205	25	32	128,0%
Koulsé	2 269	2 422	1378	56,9%	192	76	116	152,6%
Liptako	345	730	418	57,3%	30	92	58	63,0%
Nakambé	1 920	1 500	1092	72,8%	133	66	28	42,4%
Nando	5 886	4 088	3294	80,6%	105	176	226	128,4%
Nazinon	3 206	4 458	3793	85,1%	51	29	13	44,8%
Oubri	2 074	4 044	1571	38,8%	105	150	298	198,7%
Tannouyan	1 381	1 455	447	30,7%	66	155	70	45,2%
Yaadga	1 346	2 140	512	23,9%	129	142	19	13,4%
Total	28 626	46 162	22 281	48,3%	1 479	1 537	1 362	88,6%

Source : DGESS/MEEA, janvier 2026

N : nombre

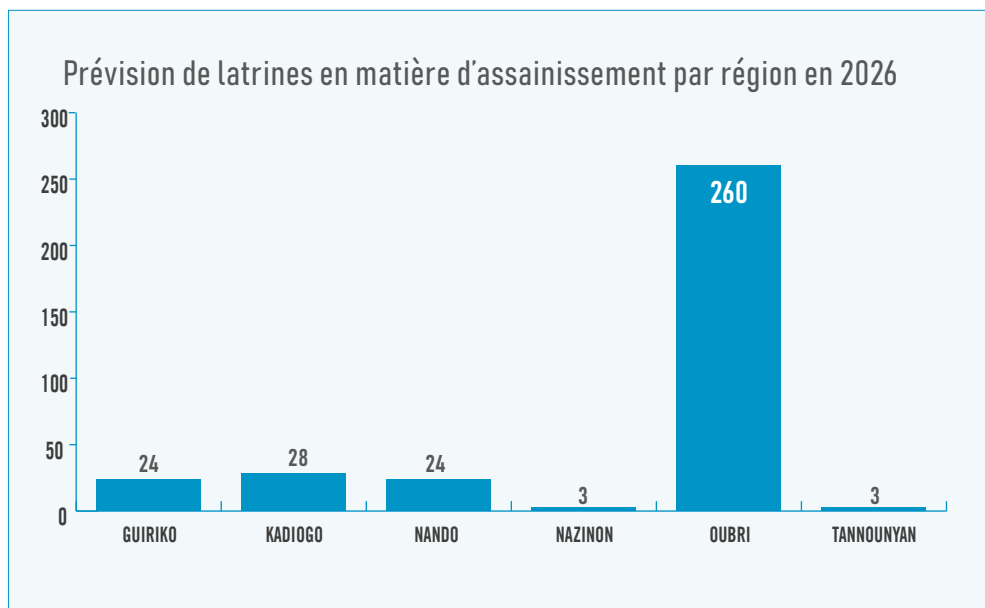


Tableau 37 Prévisions de latrines en matière d'assainissement par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Guiriko	24	86 400 000
Kadiogo	28	126 400 000
Nando	24	86 400 000
Nazinon	3	30 000 000
Oubri	260	117 000 000
Tannounyan	3	30 000 000
Total	342	476 200 000



Source : DGESS/MEEA, janvier 2026





BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENTS HYDRO AGRICOLES



INDICATEURS

Tableau 38 Evolution de quelques indicateurs clés entre 2023 et 2026

N°	INDICATEURS	Réalizations		Prévisions	
		2023	2024	2025	2026
1	Taux de couverture des besoins alimentaires des zones structurellement déficitaires (en %)	90,0	90,0	90,0	90,0
2	Proportion des ménages vulnérables touchés par les interventions d'appui à la production (en %)	85,0	90,0	95,0	95,0
3	Nombre d'équipements d'irrigation mis à la disposition des producteurs	6 500	29 216	5 117	22 750
4	Taux d'accès aux crédits agricoles (en %)	5,8	5,9	6	6,1

Source : DGESS/MARAH, janvier 2026

Réalizations 2024 et 2025 (au 31 décembre) et prévisions 2026

Tableau 39 Répartition des semences par région en 2024 et 2025 (en tonnes)

Régions	Réalizations 2024	2025		
		Prévisions	Réalizations au 31 décembre	Taux
Bankui	2 113	1 117,1	2 840,2	254,2%
Djôrô	565	399,8	705,5	176,4%
Goulmou	249	631,4	382,2	60,5%
Guiriko	2 347	1 415,8	2 872,6	202,9%
Kadiogo	108	365,7	142,9	39,1%
Kuilsé	97	315,7	282,9	89,6%
Liptako	32	63,1	0,0	0,0%
Nakambé	844	736,5	1 190,3	161,6%
Nando	764	659,3	917,3	139,1%
Nazinon	471	316,7	543,3	171,6%
Oubri	225	317,7	314,2	98,9%
Tannounyan	713	618,1	1 321,7	213,8%
Yaadga	274	500,0	385,4	77,1%
Total	8 801	7 457,0	11 898,5	129,6%

Source : DGESS/MARAH, janvier 2026

Tableau 40 Prévisions des semences par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Quantité (T)	Coût total (en FCFA)
Bankui, Sourou	2 394,0	2 190 510 000
Djôrô	1 338,0	1 224 270 000
Goulmou, Sirba, Tapoa	613,0	560 895 000
Guiriko	3 288,0	3 008 520 000
Kadiogo	446,0	408 090 000
Kuilsé	341,0	312 015 000
Liptako, Soum	215,0	196 725 000
Nakambé	2 202,0	2 014 830 000
Nando	1 101,0	1 007 415 000
Nazinon	746,0	682 590 000
Oubri	514,0	470 310 000
Tannounyan	2 123,0	1 942 545 000
Yaadga	291,0	266 265 000
Total	15612,0	14 284 980 000

Source : DGESS/MARAH, janvier 2025

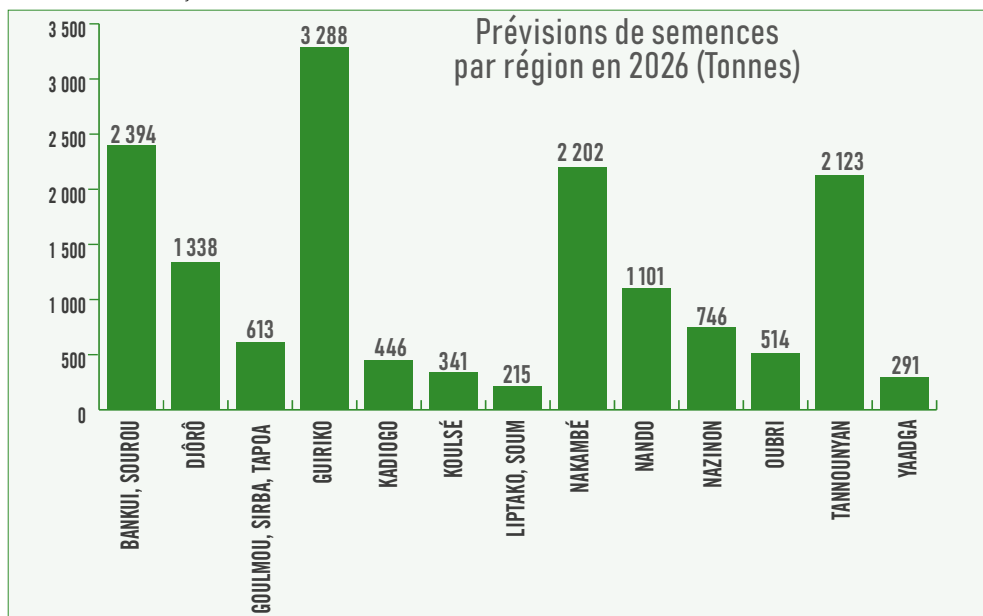


Tableau 41 Répartition des engrais par région en 2024 et 2025 (en tonnes)

Régions	Réalizations 2024	2025		
		Prévisions	Réalizations au 31 décembre	Taux
Bankui	20 634,8	7 486,0	11 020,0	147,2%
Djôrô	6 672,9	2 917,0	5 437,0	186,4%
Goulmou	5 100,5	2 451,0	3 076,0	125,5%
Guiriko	8 186,7	7 211,0	11 581,0	160,6%
Kadiogo	972,2	2 114,0	2 986,0	141,2%
Kuilsé	1 807,7	3 044,0	3 802,0	124,9%
Liptako	24,4	1 331,0	-	0,0%
Nakambé	10 927,1	2 978,0	8 030,0	269,6%
Nando	7 547,9	3 177,0	6 546,0	206,0%
Nazinon	6 443,6	2 539,0	4 139,0	163,0%
Oubri	3 547,5	2 159,0	3 836,0	177,7%
Tannounyan	2 997,8	4 826,0	11 721,0	242,9%
Yaadga	5 484,3	3 231,0	8 152,0	252,3%
Total	80347,2	45 464,0	80 326,0	183,1%

Source : DGESS/MARAH, janvier 2026

Tableau 42 Prévisions des engrais par région en 2026

Régions	Prévisions 2026
	Quantité (tonnes)
Bankui, Sourou	7 888,0
Djôrô	3461,0
Goulmou, Sirba, Tapoa	1171,0
Guiriko	9518,0
Kadiogo	2881,0
Kuilsé	2715,0
Liptako, Soum	262,0
Nakambé	8347,0
Nando	7935,0
Nazinon	4116,0
Oubri	3165,0
Tannounyan	4390,0
Yaadga	4 151,0
Total	60 000

Source : DGESS/MARAH, janvier 2026

Prévisions des engrais par région en 2026 (Tonnes)



Tableau 43 Répartition des équipements agricoles par région en 2024 et 2025

Régions	Equipements agricoles			
	Réalizations 2024	2025		
		Prévisions	Réalizations au 31 décembre	Taux
Bankui	2786	46	272	591,3%
Djôro	26	5	5	100,0%
Goulmou	122	19	20	105,3%
Guiriko	1828	25	48	192,0%
Kadiogo	14	6	6	100,0%
Kuilsé	552	24	28	116,7%
Liptako	13	3	3	100,0%
Nakambé	1010	22	84	381,8%
Nando	919	15	37	246,7%
Nazinon	1190	42	53	126,2%
Oubri	797	13	25	192,3%
Tannounyan	71	23	97	421,7%
Yaadga	922	42	189	450,0%
Total	10 250	285	867	304,2%

Source : DGESS/MARAH, janvier 2026

Tableau 44 Prévisions des équipements agricoles par région en 2026

Régions	Prévisions 2025	
	Bénéficiaires	Coût total (en FCFA)
Kadiogo	2	4 157 713 333
Djôrô	500	
Guiriko	110	
Total	612	4 157 713 333

Source : DGESS/MARAH, janvier 2026

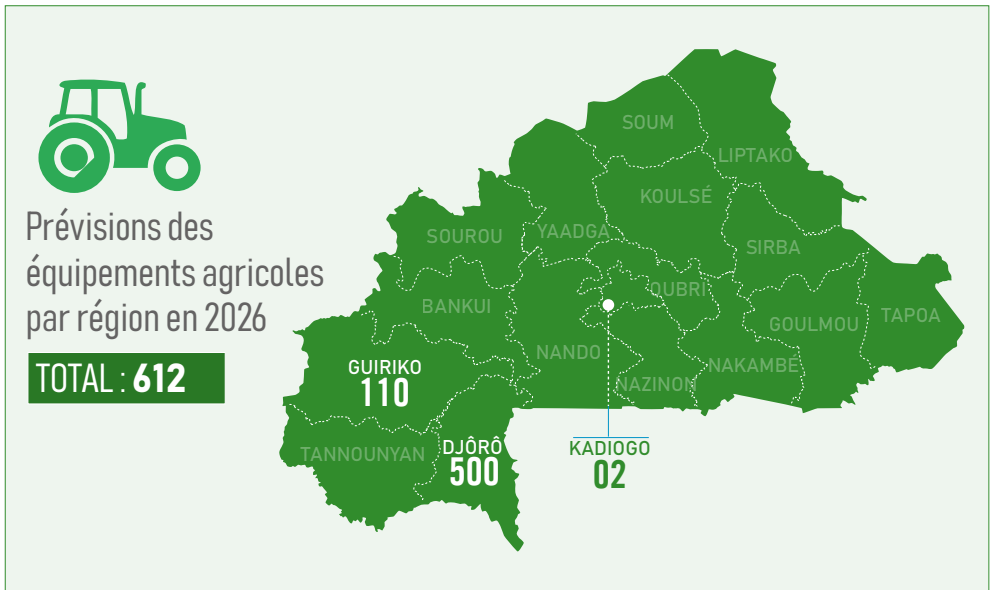


Tableau 45 Prévisions de nouveaux barrages par région en 2026

Régions	Prévisions 2026
	Nombre
Bankuy	1
Guiriko	1
Total	2

Source : DGESS/MEEA, janvier 2026

“ Les barrages soutiennent l’agriculture et sécurisent l’accès à l’eau dans les régions. ”

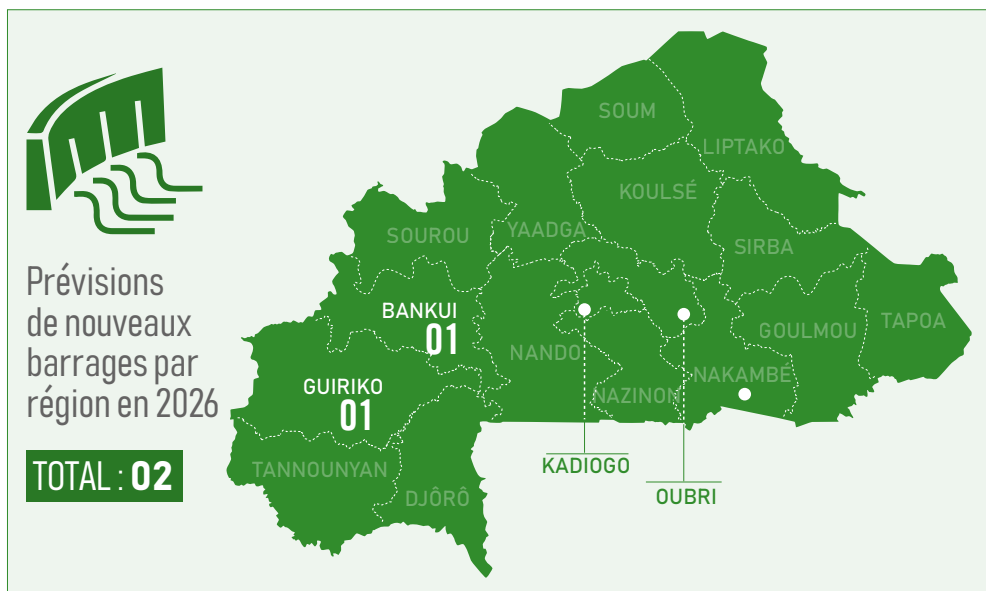
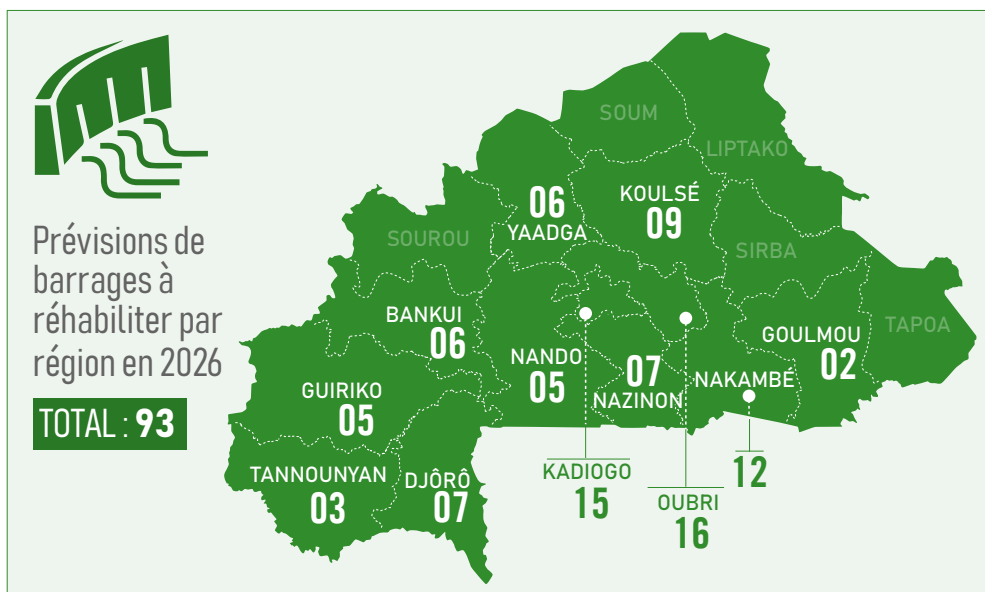


Tableau 46 Prévisions de barrages à réhabiliter par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	Régions	Prévisions 2026
	Nombre		Nombre
Bankuy	6	Nakambé	12
Djôrô	7	Nazinon	7
Goulmou	2	Oubri	16
Guiriko	5	Tannounyan	3
Kadiogo	15	Yaadga	6
Koulsé	9	Total	93

Source : DGESS/MEEA, janvier 2026



INFRASTRUCTURES ET DÉSENCLAVEMENT



INDICATEURS

Tableau 47 Evolution de quelques indicateurs clés entre 2023 et 2026

N°	INDICATEURS	Réalizations		Prévisions	
		2023	2024	2025	2026
1	Proportion de routes bitumées (en %)	29,0	29,0	30,0	33,5
2	Proportion de pistes rurales aménagées (en %)	37,1	38,3	40,0	40,5
3	Proportion de pistes rurales entretenues (en %)	28,2	12,0	14,0	16,0
4	Proportion du réseau routier entretenu (en %)	60,5	79,0	83,0	87,0

Source : DGESS/MID, janvier 2026

Réalizations 2024 et 2025 (au 31 décembre) et prévisions 2026

Tableau 48 Réalisations physiques de pistes rurales par région en 2024 et 2025 (en Km)

Régions	Réalizations 2024	2025		
		Prévisions	Réalizations au 31 décembre	Taux
Bankui	145,0	213,7	212,7	99,5%
Djôrô	13,6	24,0	24,0	100,0%
Guiriko	0,0	52,0	52,0	100,0%
Gulmu	172,3	149,0	149,0	100,0%
Kadiogo	21,0	2,5	2,5	100,0%
Nakanbé	0,0	262,3	251,3	95,8%
Nando	14,5	325,4	295,4	90,8%
Nazinon	35,9	12,9	12,9	100,0%
Oubri	35,8	18,3	18,3	100,0%
Tannounyan	0,0	19,0	19,0	100,0%
Yaadga	0,0	52,0	52,0	100,0%
Total	438,1	1131,2	1089,2	96,3%

Source : DGESS/MID, janvier 2026

Tableau 49 Prévisions de pistes rurales par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Longueur (en Km)	Coût total (en FCFA)
Koulsé	61,0	2 324 225 075
Liptako	7,9	322 215 945
Nando	30,0	833 414 614
Yaadga	23,7	703 853 291
Total	122,7	4 183 708 925

Source : DGESS/MID, janvier 2026

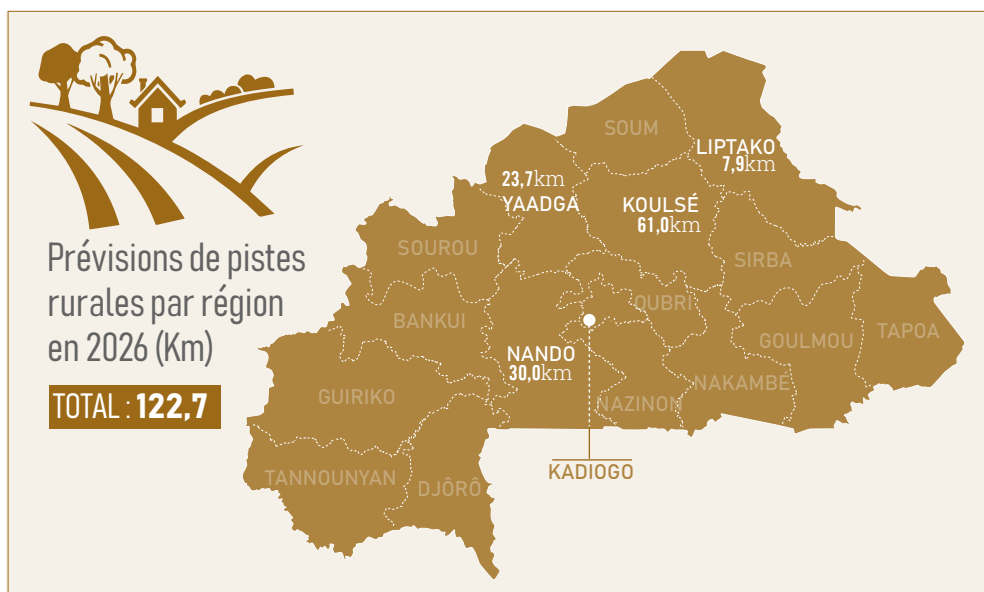


Tableau 50 : Réalisations physiques de routes bitumées par région en 2024 et 2025 (en Km)

Régions	Réalizations 2024	2025	
		Prévisions	Réalizations au 31 décembre
Bankui	5,0	45,0	30,2
Djôrô	0,0	0,0	23,0
Guiriko	20,0	0,0	0,0
Gulmu	5,0	0,0	0,0
Kadiogo	0,0	40,0	32,0
Nazinon	13,0	0,0	0,0
Oubri	14,0	30,0	23,0
Total	57,0	115,0	108,2

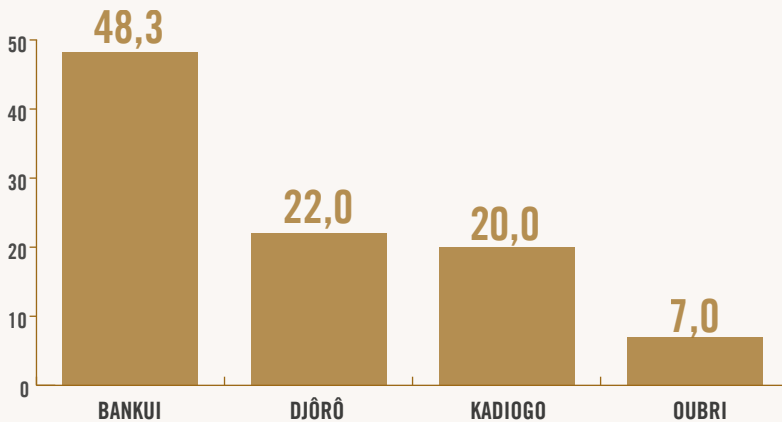
Source : DGESS/MID, janvier 2026

Tableau 51 : Prévisions de routes bitumées par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Longueur (km)	Coût total (en FCFA)
Bankui	48,3	13 541 499 615
Djôrô	22,0	8 374 513 798
Kadiogo	20,0	5 715 016 939
Oubri	7,0	1 888 140 457
Total	97,3	29 519 170 809

Source : DGESS/MID, janvier 2026

Prévisions de routes bitumées par région en 2026 (Km)



JEUNESSE ET EMPLOI



INDICATEURS

Tableau 52 Evolution de quelques indicateurs clés entre 2023 et 2026

N°	INDICATEURS	Réalizations		Prévisions	
		2023	2024	2025	2026
1	Effectifs des apprenants formés	5 687	4 576	5 476	5 500
2	Taux d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi (en %)	35	35,4	35,8	36,2
3	Effectif des formés de la formation professionnelle	50 000	50 000	44 526	50 000
4	Nombre d'auto-emplois créés	6 000	7 200	5 895	6 000
5	Nombre d'emplois décents créés	50 000	50 000	45 000	50 000

Source : DGESS/MSJE, janvier 2026

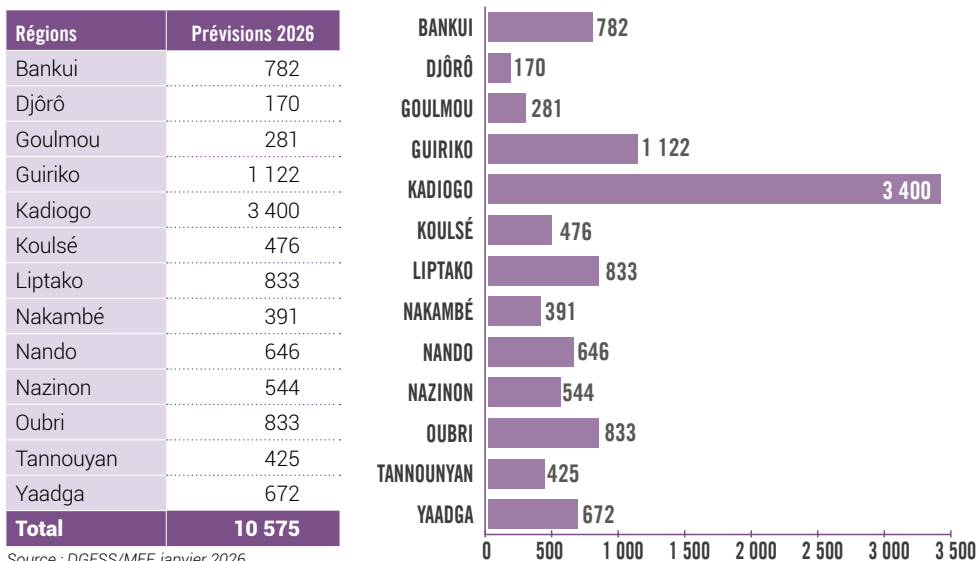
Réalizations 2024 et 2025 (au 31 octobre) et prévisions 2026

Tableau 53 Nombre d'emplois créés par région en 2024 et 2025

Régions	Réalizations 2024	2025		
		Prévisions	Réalizations au 31 décembre 2025	Taux
Bankui	96	230	220	95,7%
Djôrô	64	320	314	98,1%
Goulmou	45	250	226	90,4%
Guiriko	421	725	734	101,2%
Kadiogo	1410	1 900	1 906	100,3%
Koulsé	135	350	352	100,6%
Nakambé	222	170	171	100,6%
Nando	204	500	452	90,4%
Nazinon	11	500	520	104,0%
Oubri	23	500	610	122,0%
Soum	0	50	62	124,0%
Tannouyan	24	250	256	102,4%
Yaadga	83	150	152	101,3%
Total	2 738	5 895	5 975	101,4%

Source : DGESS/MSJE, janvier 2026

Tableau 54 Prévisions d'emplois à créer par région en 2026



Source : DGESS/MEF, janvier 2026

Tableau 55 Nombre de jeunes formés par région en 2024 et 2025

Régions	Réalisations 2024	2025		
		Prévisions	Réalisations au 31 octobre	Taux
Bankui	864	3497	2204	63,0%
Djôrô	801	3242	3185	98,2%
Goulmou	747	3024	2520	83,3%
Guiriko	2652	10735	3799	35,4%
Kadiogo	1181	4781	3631	76,0%
Koulse	658	2664	538	20,2%
Liptako	575	2328	259	11,1%
Nakambé	329	1332	2995	224,9%
Nando	167	676	2736	404,7%
Nazinon	1943	7865	1753	22,3%
Oubri	1364	5521	2044	37,0%
Sourou	41	166	138	83,2%
Tannounyan	667	2700	2945	109,1%
Yaadga	363	1469	1020	69,4%
Total	12 352	50 000	29 767	59,5%

Source : DGESS/MESFPT, janvier 2026

Tableau 56 Prévisions de nombre de jeunes à former par région en 2026

Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Bankui	3 497	416 893 166
Djôrô	3 242	386 494 706
Goulmou	3 024	360 438 883
Guiriko	10 735	1 279 630 413
Kadiogo	4 781	569 850 497
Koulse	2 664	317 495 027
Liptako	2 328	277 446 262
Nakambé	1 332	158 747 514
Nando	676	80 580 045
Nazinon	7 865	937 527 109
Oubri	5 521	658 150 786
Sourou	166	19 783 125
Tannounyan	2 700	321 837 664
Yaadga	1 469	175 153 032
Total	50 000	5 960 028 229

Source : DGESS/MESFPT, janvier 2026



Nombre de jeunes
à former par région
en 2026

TOTAL : 50 000

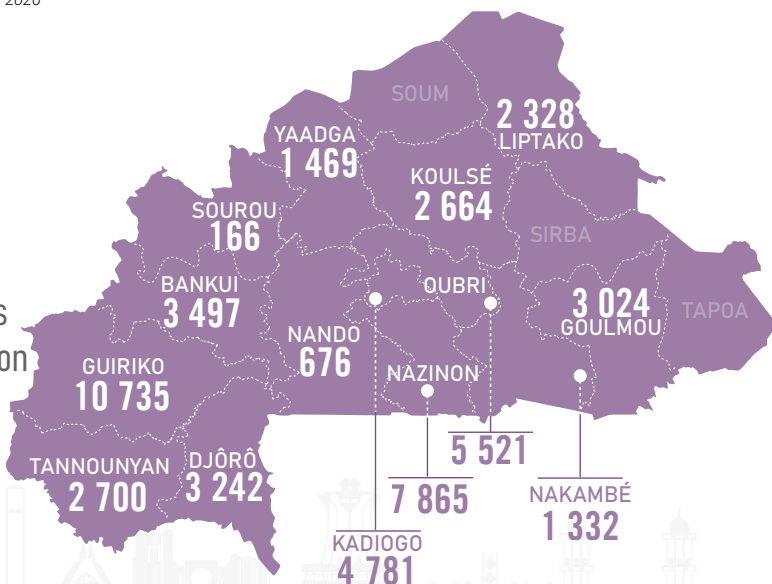


Tableau 57 Bénéficiaires de financement par région en 2024 et 2025

Régions	Réalizations 2024		2025			
	Effectifs	Financement (en FCFA)	Prévisions	Réalizations au 31 décembre 2025		
				Effectifs	Financement (en FCFA)	Taux
Bankui	67	106 300 000	380	349	566 150 000	91,8%
Djôrô	31	207 900 000	250	215	269 800 000	86,0%
Goulmou	25	52 150 000	150	124	328 200 000	82,7%
Guiriko	210	652 000 000	600	505	673 500 000	84,2%
Kadiogo	1757	4 278 850 000	1500	1532	2 959 160 000	102,1%
Koulsé	85	325 550 000	250	212	286 850 000	84,8%
Liptako	0	0	100	70	49 900 000	70,0%
Nakambé	123	790 200 000	200	175	297 215 000	87,5%
Nando	90	407 100 000	350	292	543 500 000	83,4%
Nazinon	3	36 000 000	300	243	629 000 000	81,0%
Soum	60	151 550 000	400	375	548 500 000	93,8%
Tannouyan	21	57 600 000	220	192	294 400 000	87,3%
Yaadga	103	567 650 000	300	303	403 500 000	101,0%
Total	2 575	7 632 850 000	5 000	4 587	7 849 675 000	91,7%

Source : Source : DGESS/MEF, janvier 2026

BUDGET CITOYEN 2026
Comprendre pour Agir !



BURKINA FASO
LA PATRIE OU LA MORTI NOUS VAINCRONS

Tableau 58 Prévisions d'effectifs de jeunes à financer en 2026

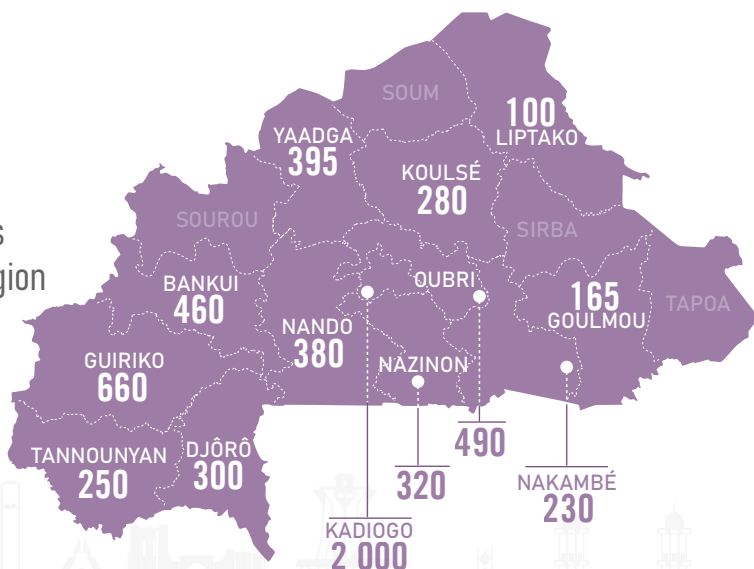
Régions	Prévisions 2026	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Bankui	460	920 000 000
Djôrô	300	600 000 000
Goulmou	165	330 000 000
Guiriko	660	1 320 000 000
Kadiogo	2 000	4 000 000 000
Koulsé	280	560 000 000
Liptako	100	200 000 000
Nakambé	230	460 000 000
Nando	380	760 000 000
Nazinon	320	640 000 000
Oubri	490	980 000 000
Tannouyan	250	500 000 000
Yaadga	395	790 000 000
Total	6 030	12 060 000 000

Source : DGESS/MEF, janvier 2026



Nombre de jeunes
à financer par région
en 2026

TOTAL : 6030





BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

05

**MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE
BONNE EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT,
EXERCICE 2026**

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

Les mesures d'accompagnement qui devraient permettre une bonne exécution du budget de l'Etat, exercice 2026, portent aussi bien sur les recettes que sur les dépenses.



EN MATIÈRE DE RECETTES

Les mesures d'accompagnement porteront sur la poursuite de la modernisation des procédures au niveau des régies de recettes pour optimiser le rendement de l'impôt, et sur la mise en œuvre des réformes visant à accroître de manière substantielle l'assiette fiscale. Il s'agira entre autres :

Élargir l'assiette fiscale :

meilleure contribution des associations, de l'artisanat minier et des propriétaires de terrains non mis en valeur

Moderniser la collecte des recettes :

facture électronique, procédures fiscales et foncières digitalisées, services en ligne

Renforcer les recettes douanières :

interconnexion du système informatique douanier avec les scanners, Smart Douane et partenariats avec les opérateurs économiques

Lutter contre la fraude et les impayés :

recouvrement renforcé, compensation des dettes et lutte contre la fraude douanière

Sécuriser le foncier et améliorer le service aux citoyens :

administration plus efficace et transparente.



EN MATIÈRE DE DÉPENSES

Il s'agira de renforcer la rigueur dans la gestion des fonds publics. A cet effet, les mesures ci-après seront renforcées :

Orienter le budget vers les résultats : les ministères sont davantage responsabilisés pour que chaque dépense produise des résultats concrets pour les populations

Réduire les charges de fonctionnement : eau, électricité, téléphonie, loyers, ateliers et communication non prioritaires

Améliorer l'exécution des projets : planification rigoureuse des marchés publics et accélération de la mise en œuvre des projets prioritaires

Prioriser la prise en charge des dépenses non abouties des exercices antérieurs : paiement en priorité des dépenses anciennes pour éviter l'accumulation d'arriérés

Renforcer la transparence et le contrôle : suivi régulier, rapports périodiques et contrôles renforcés pour garantir l'utilisation efficace des fonds publics.



BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.



BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

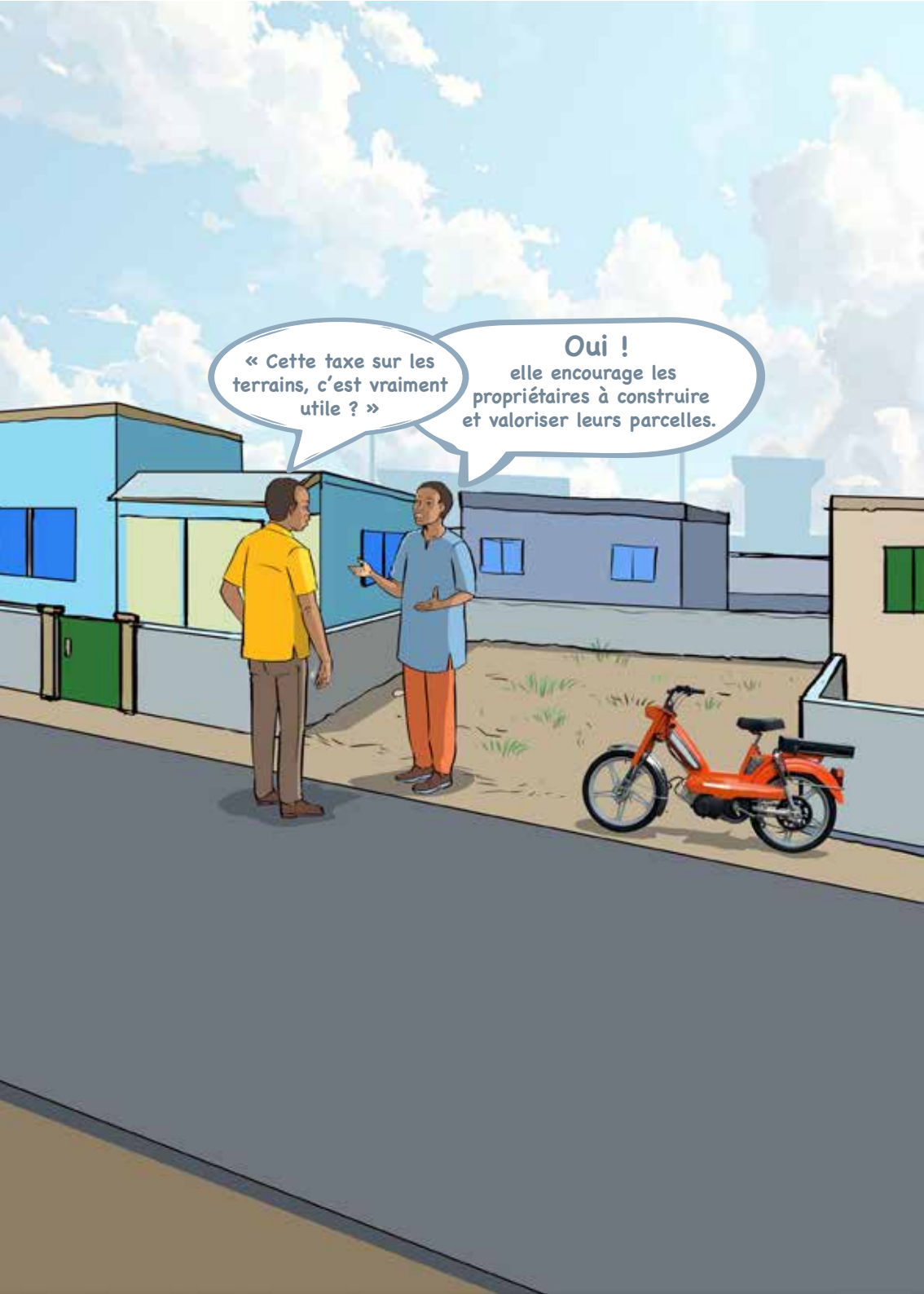
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

06

**TAXE ADDITIONNELLE SUR LES TERRAINS
NON MIS EN VALEUR OU INSUFFISAMMENT
MIS EN VALEUR (TAT)**

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

An illustration of two men standing on a paved area in a residential neighborhood. The man on the left is wearing a yellow shirt and brown trousers, while the man on the right is wearing a light blue shirt and orange trousers. They are engaged in a conversation. In the background, there are several simple buildings with blue and grey walls. A red scooter is parked on the right side of the frame. The sky is blue with white clouds.

« Cette taxe sur les terrains, c'est vraiment utile ? »

Oui !
elle encourage les propriétaires à construire et valoriser leurs parcelles.

TAXE ADDITIONNELLE SUR LES TERRAINS NON MIS EN VALEUR OU INSUFFISAMMENT MIS EN VALEUR (TAT)

Qu'est-ce que la TAT ?

La TAT est une nouvelle taxe qui s'applique à tout terrain non mis en valeur ou insuffisamment mis en valeur et situé en zone urbaine aménagée sur le territoire du Burkina Faso.

Cette taxe ne remplace pas les taxes existantes sur le foncier, notamment la contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe foncière des sociétés.

Son institution a pour objectif principal d'inciter les acquéreurs à la mise en valeur effective de leurs terrains et de décourager les pratiques spéculatives sur le foncier. La taxe est instituée par la loi N°014-2025/ALT du 14/10/2025 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025. Elle est perçue au profit du budget de l'Etat et régie par les articles 279-1 ; 279-2 ; 279-3 ; 279-4 ; 279-5 ; 279-6 ; 279-7 ; 279-8 du Code général des impôts (CGI).



Qui doit payer la TAT ?

La taxe est payée par tout propriétaire de terrain, dès lors que ledit terrain est resté non mis en valeur à l'expiration du délai de mise en valeur. La mise en valeur d'un terrain s'entend de la réalisation de constructions, d'investissements, d'aménagements ou d'activités conformes à l'usage prévu au moment de son attribution ou sa cession, ou le cas échéant, conformément au cahier des charges établi et adopté par l'autorité compétente. Les conditions de mise en valeur ainsi que les délais dépendent de l'existence ou non d'un cahier des charges applicable à la zone.

TERRAINS NON SOUMIS À UN CAHIER DES CHARGES SPÉCIFIQUES

Pour ce type de terrains, le délai de mise en valeur est de cinq (5) ans à compter de la date d'attribution. Pour les terrains d'habitation, les constructions minimales suivantes doivent être réalisées dans ce délai de 5 ans (conformément au Kiti n°AN VII-0035/FP/EQUIP/SEHU du 27/09/89) :

- ▶ **un bâtiment habitable** avec une pièce ou deux pièces contiguës faisant au moins 18 m² de plancher couvert, superficie non comprise des toilettes intégrées s'il y a lieu. Dans ce dernier cas, le bâtiment doit comporter obligatoirement une fosse septique ;

- ▶ **des toilettes** (latrine et douche) extérieures, situées dans la parcelle et accessibles aux services de vidange ;
- ▶ **une clôture** dont la hauteur est comprise entre 1,20 et 1,80 mètre.

Pour les terrains à usage autre qu'habitation, ils doivent être mis en valeur conformément à l'usage et aux investissements prévus au moment de leur attribution ou cession.

TERRAINS SOUMIS À UN CAHIER DES CHARGES SPÉCIFIQUE

Les terrains soumis à des cahiers des charges spécifiques doivent être mis en valeur selon les prescriptions desdits cahiers de charges et dans les délais spécifiques qui y sont indiqués.

NB : Ces dispositions relatives aux conditions de mise en valeur sont actuellement en cours de relecture.



Quels sont les terrains dispensés ?

Sont dispensés de la taxe les terrains :



objets de projets de construction en attente de permis de construire ou de financement, appuyés de justificatifs probants. Pour ces projets, le délai de sursis ne doit excéder une année à compter de la date de dépôt de la demande de permis de construire, ou de la date à laquelle le partenaire financier a notifié son accord pour assurer le financement desdits projets



appartenant à l'État et à ses démembrements



faisant l'objet de conflits avérés portés à la connaissance de l'administration ou portés devant les juridictions



appartenant aux missions diplomatiques et consulaires sous réserve de réciprocité



destinés au culte (églises, mosquées, temples, lieux sacrés)



appartenant aux héritiers mineurs et aux indigents (extrêmement pauvres et vulnérables) munis d'un certificat d'indigence délivré par les services de l'Action sociale





Comment est calculé le montant de la taxe ?

Le montant de la taxe est calculé en fonction de la superficie, de l'usage et de la zone géographique du terrain.

Il est prévu trois (03) zones géographiques qui sont :

Zone 1 : les communes relevant de la province du Kadiogo (Ouagadougou, Pabré, Saaba, Koubri, Komsilga, Komki-Ipala, Tanghin Dassouri) et la commune de Bobo-Dioulasso.

Zone 2 : les communes abritant les chefs-lieux de régions autres que les communes relevant de la province du Kadiogo et la commune de Bobo-Dioulasso.

Zone 3 : autres communes.

USAGE	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Habitation	1 000	750	500
Commerce ou profession libérale autre que l'enseignement et la santé	2 500	2 000	1 750
Industrie et artisanat	2 500	2 000	1 750
Enseignement et santé	1 000	750	500
Autres usages	750	500	500



A partir de quand la TAT doit être payée ?

La TAT est due à partir du moment où les services des impôts constatent la non mise en valeur ou la mise en valeur insuffisante du terrain règlementaire. Un avis d'imposition est notifié au propriétaire du terrain dans un délai d'un mois à compter de la date du constat. A l'échéance du délai indiqué, l'avis est réputé être délivré.

La taxe doit être payée dans un délai de **deux mois à compter de la date de délivrance de l'avis d'imposition.**



Que se passe-t-il en cas de non-paiement de la TAT dans les délais ?

Le non-paiement de la taxe dans le délai entraîne le **retrait du terrain après une période de sursis de trois mois**. Si le paiement est effectué durant la période de sursis, il est appliquée une pénalité égale à 10% du montant de la taxe due. **Les parcelles retirées sont transférées dans le domaine foncier de l'Etat.**

Pour permettre une bonne compréhension du calcul de la TAT, présentons ci-dessous deux exemples de calcul portant l'un sur la première année d'imposition (année N) et l'autre sur l'année suivante (année N+1) en cas de non mise en valeur du terrain.

EXEMPLE 1 : Imposition à l'année N

Usage du terrain : **Habitation**
Région : **Nando**
Commune : **Koudougou**
(chef-lieu de région)
Zone fiscale : **Zone 2**
Superficie : **500 m²**
Tarif applicable en N : **750 FCFA/m²**
Périodicité : **Annuelle**
TAT = **Superficie X Tarif applicable en N**
TAT due en N = **500 X 750 = 375 000 FCFA**

EXEMPLE 2 : Imposition à l'année N+1

Usage du terrain : **Habitation**
Région : **Nando**
Commune : **Koudougou**
(chef-lieu de région)
Zone fiscale : **Zone 2**
Superficie : **500 m²**
Tarif applicable en N : **750 FCFA/m²**
Art. 279-6 : **Le tarif de la taxe est majoré de 20% pour chaque année supplémentaire**
Tarif majoré applicable en N+1 :
750 X (1+20%) = 900 FCFA/m²
Périodicité : **Annuelle**
TAT = **Superficie X Tarif majoré applicable en N+1**
TAT due en N+1 = **500 X 900 = 450 000 FCFA**

CONCLUSION

Le budget de l'Etat, exercice 2026, traduit la volonté du Gouvernement de répondre aux défis majeurs du pays, en accordant une priorité particulière à la question sécuritaire à travers le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité (FDS) ainsi que des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), en vue de poursuivre la restauration de l'intégrité du territoire national.

Dans le même temps, les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'eau potable et l'assainissement demeurent au cœur des priorités budgétaires et continuent de bénéficier d'importantes allocations traduisant l'engagement constant de l'Etat en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'atteinte des objectifs fixés repose sur une gouvernance responsable et transparente des finances publiques, fondée à la fois sur la mobilisation accrue des ressources internes ainsi qu'une gestion rigoureuse et efficace des dépenses publiques orientées vers les priorités nationales.

Dans cette dynamique, la participation citoyenne constitue un levier essentiel. Le budget citoyen 2026 vise à permettre à chaque burkinabè de mieux comprendre le budget de l'Etat, de s'approprier les enjeux et de jouer pleinement son rôle de veille et de contrôle citoyen.

Pour renforcer son accessibilité, le budget citoyen est diffusé sur l'ensemble du territoire à travers une campagne de communication adaptée en plusieurs langues nationales. Cette démarche contribue à renforcer la transparence, la confiance, l'inclusion et l'adhésion des citoyens à l'action publique, pour une gestion budgétaire plus participative, plus efficace et véritablement orientée vers le développement durable et la souveraineté nationale.





BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

BUDGET CITOYEN 2026 BUDGET CITOYEN 2026 BUDGET CITOYEN 2026 BUDGET CITOYEN 2026
BUDGET CITOYEN 2026 BUDGET CITOYEN 2026 BUDGET CITOYEN 2026 BUDGET CITOYEN 2026
BUDGET CITOYEN 2026 BUDGET CITOYEN 2026 BUDGET CITOYEN 2026 BUDGET CITOYEN 2026

ANNEXES

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

ANNEXE 1 Prévisions des Comptes d'affectation spéciale (CAS) 2025-2026 (en milliers de FCFA)

INTITULE DU COMPTE	PREVISIONS CORRIGÉES 2025	PREVISIONS INITIALES 2026	VARIATION	
			MONTANT	TAUX
Compte spécial n° 126 « Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base »	2 500 000	2 000 000	-500 000	-20,0%
Compte spécial n° 127 « Cantines scolaires du secondaire »	152 000	152 000	0	0,0%
Compte spécial n° 128 « Fonds d'appui au développement du système de santé »	41 000	41 000	0	0,0%
Compte spécial n° 129 « Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique »	3 092 837	1 904 136	-1 188 701	-38,4%
Compte spécial n° 130 « Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso »	698 890	470 000	-228 890	-32,8%
Compte spécial n° 131 « Fonds de développement de la statistique »	185 157	185 157	0	0,0%
Compte spécial n° 132 « Cadastre fiscal »	75 000	75 000	0	0,0%
Compte spécial n° 142 « Remboursement crédits TVA »	125 000 000	125 000 000	0	0,0%
Compte spécial n° 143 « Approvisionnement en Eau et Assainissement »	63 208 863	38 341 459	-24 867 404	-39,3%
Compte spécial n° 144 « Appui à la formation professionnelle »	3 707 165	45 807	-3 661 358	-98,8%
Compte spécial n° 154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière »	605 000	605 000	0	0,0%
Compte spécial n° 155 « Fonds de Soutien Patriotique »	150 000 000	200 000 000	50 000 000	33,3%
Compte spécial 156 « Programme pour la Résilience, la Gouvernance Locale et les services de base (PREGOLS) »	17 479 132	14 000 000	-3 479 132	-19,9%
CAS n° 169 « Recherche et Innovation »		12 896 541	12 896 541	-
TOTAL	366 745 044	395 716 100	16 074 515	4,4%

Source : DGB/MEF, janvier 2026

ANNEXE 2 Evolution de l'encours de la dette publique sur la période 2024-2026 (en milliards de FCFA)

Rubriques	Situation		Projections	
	31/12/2024	30/10/2025	31/12/2025	31/12/2026
Dette extérieure	3 251,70	3 359,00	3 457,70	4 272,90
Multilatérale	2 907,4	3 009,3	3 097,2	3 386,7
Bilatérale	242,3	263,9	229,7	341,3
Dette commerciale	102,0	85,8	130,8	544,9
Dette intérieure	4 777,9	4 971,0	5 286,3	5 579,8
Institutions Financières	803,5	858,2	944,0	912,9
Institutions non Financières	244,1	103,2	203,0	243,1
Marché Monétaire et Financier	3 730,3	4 009,6	4 139,3	4 423,8
Autres Créanciers	-	-	-	-
Total général	8 029,6	8 330,0	8 744,0	9 852,7
PIB nominal	14 022,2		16 464,0	18 209,3
Encours dette publique/PIB	57,3%		53,1%	54,1%

Source : DGEF, CPC décembre 2025





BURKINA FASO
LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS



LE **BUDGET CITOYEN 2026**

Disponible en numérique sur
www.dgb.gov.bf

ANNEXE 3 Principales étapes d'élaboration du budget de l'Etat

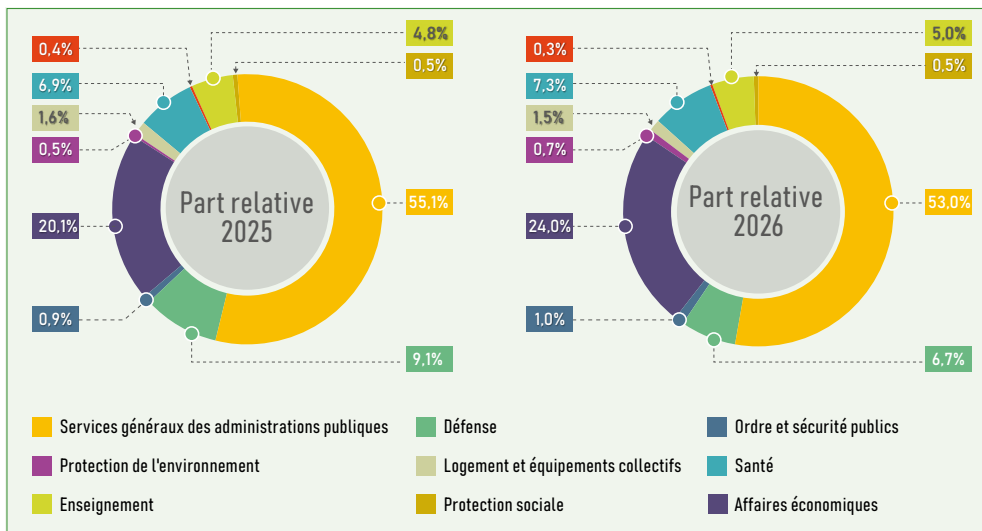
Phases	Activités	Acteurs	Calendrier
 Cadrage budgétaire	Définition des priorités et des choix stratégiques budgétaires	DGEP/MEF	Janvier – Février
	Détermination des enveloppes globales (recettes et dépenses) et sectorielles (crédits budgétaires des ministères et institutions) à travers le cadrage budgétaire.	DGB/MEF	Mars-Avril
	Notification des enveloppes sectorielles aux ministères et aux institutions à travers la circulaire budgétaire.	DGB/MEF	Mai
	Elaboration des DPPD (avant-projets de budget) des ministères et des institutions.	Ministères et Institutions	Mai – Juin
 Conférences budgétaires	Examen technique des DPPD des ministères et des institutions.	DGB/MEF	Juin
	Arbitrage des DPPD des ministères et institutions	MEF	Juillet
	Arbitrage de l'avant-projet de loi de finances	Gouvernement	Septembre
	Adoption de l'avant-projet de loi de finances	Conseil des ministres	
 Vote	Dépôt du projet de loi de finances	Ministère en charge des relations avec le Parlement	Septembre
	Examen par la Commission des finances et du budget (COMFIB) et vote du projet de loi de finances	Parlement	Octobre-Décembre
 Promulgation	Prise d'un décret de promulgation de la loi de finances	Président du Faso	Décembre

Source : DGB/MEF, janvier 2026

ANNEXE 4 Présentation du budget de l'Etat selon l'objet socio-économique de la dépense (classification fonctionnelle) en 2025 et 2026 (en milliers de FCFA)

Libellés	2025		2026	
	Prévisions corrigées	Parts relatives	Prévisions	Parts relatives
01 Services généraux des administrations publiques	2 074 192 585	55,1%	2 075 764 012	53,0%
02 Défense	341 689 679	9,1%	263 985 758	6,7%
03 Ordre et sécurité publics	32 983 943	0,9%	40 577 472	1,0%
04 Affaires économiques	755 800 403	20,1%	941 088 983	24,0%
05 Protection de l'environnement	20 302 081	0,5%	26 369 148	0,7%
06 Logement et équipements collectifs	60 569 072	1,6%	60 284 996	1,5%
07 Santé	261 243 954	6,9%	285 352 557	7,3%
08 Loisirs, culture et culte	16 093 252	0,4%	10 811 749	0,3%
09 Enseignement	180 098 328	4,8%	196 420 897	5,0%
10 Protection sociale	19 299 343	0,5%	17 633 436	0,5%
Total général	3 762 272 641	100,0%	3 918 289 008	100,0%

Source : DGB/MEF, janvier 2026



ANNEXE 5 Récapitulatif des ressources transférées aux Collectivités territoriales de 2024 à 2026 (base LFI) (en milliers de FCFA)

STRUCTURES BENEFICIAIRES	2024	2025	2026
Ressources liées aux compétences transférées	37 853 722	36 789 398	33 442 989
Enseignement de base	28 409 295	26 466 496	27 181 736
Santé	6 284 150	6 284 150	4 000 000
Eau potable et Assainissement	2 783 698	3 590 000	1 440 000
Sports et loisirs	30 456	30 456	30 456
Culture et tourisme	69 627	90 000	105 000
Jeunesse et Emploi	50 000	50 000	50 000
Action sociale et solidarité Nationale	95 000	195 000	552 501
MARAH	48 200	0	0
MDICAPME	83 296	83 296	83 296
MEFP	0	0	0
Autres appuis à la décentralisation	440 184 237	292 267 737	129 773 775
Dotations globales	6 774 000	2 032 200	2 032 200
Dotation aux régions	1 354 800	406 440	406 440
Dotation aux communes	5 419 200	1 625 760	1 625 760
Subvention (Taxe sur les produits pétroliers)	14 111 808	11 495 753	11 495 753
Rémunération ex-agents des provinces	350 000	250 000	175 000
Droit de tirage Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT)	1 000 000	750 000	787 500
Mesures Sociales (HIMO)	500 000	30 000	421 615
Fonds de développement des collectivités (FDC)	0	-	1 000 000
Décentralisation et Participation Citoyenne (DPAC)	0	0	-
Appui aux brigades vertes (Ouaga et Bobo)	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Aménager et bitumer les voiries urbaines dans la ville de Ouagadougou	0	0	0

ANNEXE 5 Récapitulatif des ressources transférées aux Collectivités territoriales de 2024 à 2026 (base LFI) (en milliers de FCFA)

STRUCTURES BENEFICIAIRES	2024	2025	2026
Projets et programmes	362 702 708	229 840 366	107 388 026
Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL)	4 844 376	2 322 716	1 926 264
Programme d'urgence pour le Sahel (PUS)	66 300	31 000	31 000
Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR)	25 764 802	468 750	-
Projet communautaire de résilience et de stabilisation dans le Sahel (PCRSS)	8 808 950	1 505 822	-
Projet national de développement rural productif (PNDRP)	0	0	-
Programme pour la Résilience, la Gouvernance Locale et les Services de base (PREGOLS)	0	0	5 467 277
Autres projets et programmes	323 218 280	225 512 078	99 963 485
Fiscalité partagée	14 095 721	8 823 197	6 273 681
Fonds minier de développement local (MINES) 20% des royalties	39 450 000	37 846 221	-
Structures d'appui à la décentralisation	679 976	780 625	518 046
Commission technique interministérielle (CTI)	202 183	137 970	172 755
Comité national de la coopération décentralisée (CNCD)	13 507	1 044	780
Conférence nationale de la décentralisation (CONAD)	15 036	0	-
Commission nationale des finances locales (CONAFIL)	29 250	27 014	27 011
Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF)	50 000	50 000	50 000
Association des régions du Burkina Faso (ARBF)	50 000	50 000	50 000
Commission nationale d'aménagement et de développement durable du territoire (CNADDT)	20 000	8 500	9 000
Etude réalisation SNADDT/SRADDT	100 000	10 725	8 500
Fonctionnement du FPDCT	200 000	495 372	200 000
Total général	478 717 936	329 837 760	163 734 810
Part du budget transférée aux collectivités territoriales	17,23%	12,43%	5,75%

ANNEXE 6 Quelques projets routiers programmés au titre de l'année 2026 (en milliers FCFA)

N°	Projets	Dotations initiales 2026
1	Travaux à réaliser par l'agence « Faso Mèbo »	35 510 795
2	Projet de Réhabilitation des Infrastructures de Soutien à l'Economie (PRISE)	23 633 266
3	Projet régional de Corridor Economique Lomé-Ouagadougou-Niamey (PCE-LON)	23 134 462
4	Projet de Réhabilitation des Routes – Bobo-Banfora- Frontière de la Cote d'Ivoire et Banfora-Orodara (PRéBBO)	22 958 828
5	Projet de renforcement de la route CU2A Gounghin-Fada-Piega-frontière Niger	15 404 823
6	Travaux d'élargissement et de modernisation de la RN2 entre le rond-point de la jeunesse et la voie de contournement 15.9 km	12 000 000
7	Travaux complémentaires de réhabilitation de la route nationale N°08, Section Bobo Dioulasso – Orodara (PK 21+500 – PK 76).	10 000 000
8	Travaux de réhabilitation et de renforcement de la route nationale n08, section Orodara - Frontière Mali	8 824 903
9	Projet de Réhabilitation et de renforcement de la RN 22 Kongoussi-Djibo (96 km)	8 029 280
10	Projet de mobilité et de développement urbain des villes secondaires (PMUDVS)	6 962 935
11	Projet de construction et de bitumage de la RN 23 Ouahigouya-Titao-Djibo (115 km)	6 861 690
12	Projet Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso (SKBO)	6 690 786
13	Programme d'Interconnexion des Routes Communautaires et de Facilitation des Transports (PIRCOFAT)	5 001 118
Total général		111 460 871

Source : DGB/MEF, janvier 2026



ANNEXE 7 Calendrier de diffusion du budget citoyen 2026

Document à publier	Structure responsable de la diffusion	Date limite de publication	Canal	Justification	Champ	Observation
Le budget citoyen 2025	DGB	Au plus tard trois (03) mois après la promulgation de la LFI	Radio	Partager l'information budgétaire avec un large public dans les langues locales (stations de radio locale, etc.)	OSC, Presse, Collectivités Territoriales,	La radio permet de toucher un plus grand public avec des moyens modestes (radio à pile, téléphone portable, etc.)
			Télévision	Partager l'information budgétaire avec un large public en mettant en évidence les images traduisant les ambitions affichées	OSC, Presse, Collectivités Territoriales,	En plus de renfermer certains avantages de la radio, la télé permet de toucher certains groupes (handicapés auditifs, etc.)
			Presse écrite	Partager l'information budgétaire à ceux qui ont un niveau minimum d'instruction	Administration, OSC, Presse, Collectivités Territoriales,	L'archivage des journaux permet de relire et de partager les informations avec plusieurs personnes.
			Plateforme web d'accès	Permettre l'accès facile aux données budgétaires à travers les visualisations interactives	Accessibilité à internet	Elle permet de donner des statistiques analytiques, graphiques et de diffuser des capsules vidéo.



INFORMATIONS UTILES REAGISSEZ À CE GUIDE

Pour télécharger ce document et trouver de plus amples informations sur la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026,



Visitez les sites web suivant :

www.dgb.gov.bf

https://budgetouvert.wordpress.com/category/documents_ibp/



Pour vos remarques, commentaires et suggestions sur le contenu du Budget Citoyen

Rendez-vous sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/dgbburkinafaso> ;

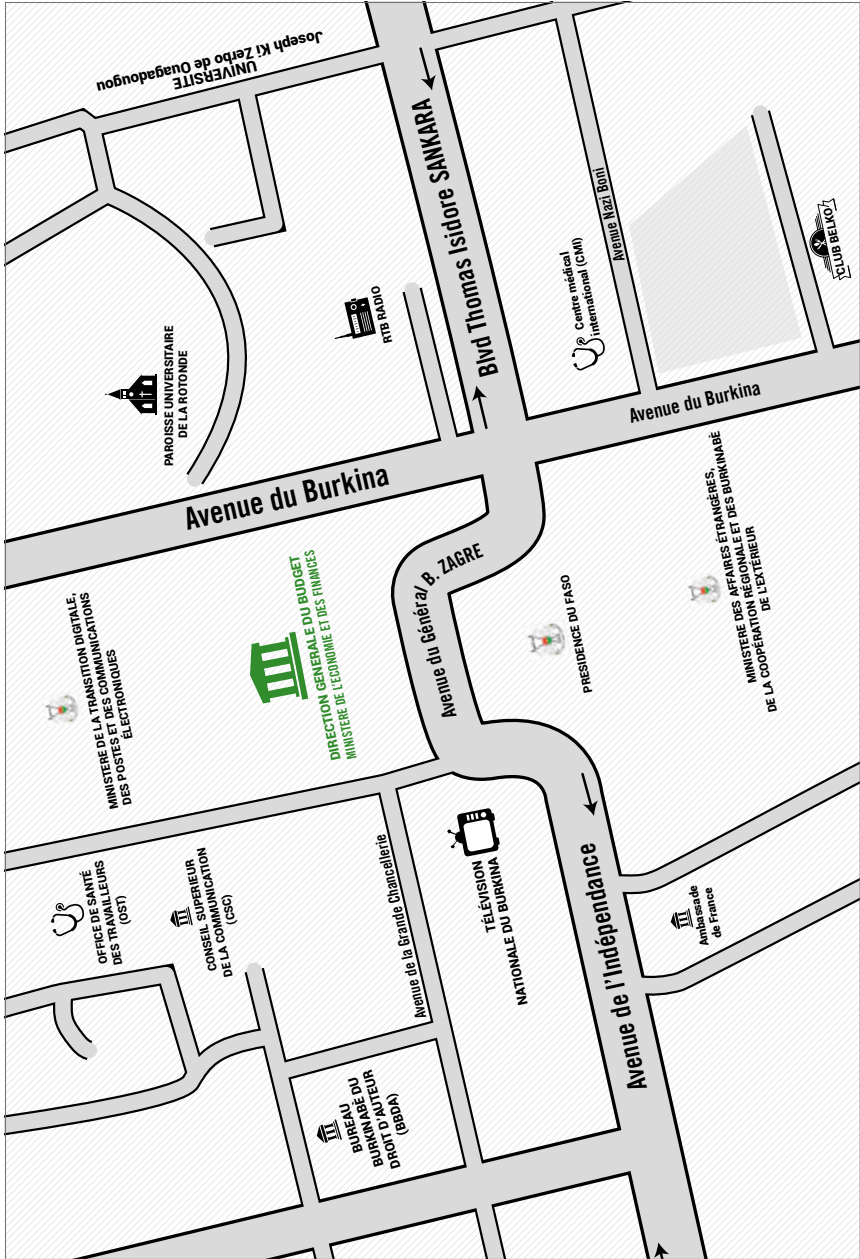
ou envoyez un mail à l'adresse : dgb@finances.gov.bf.

Pour toute autre information sur les finances publiques

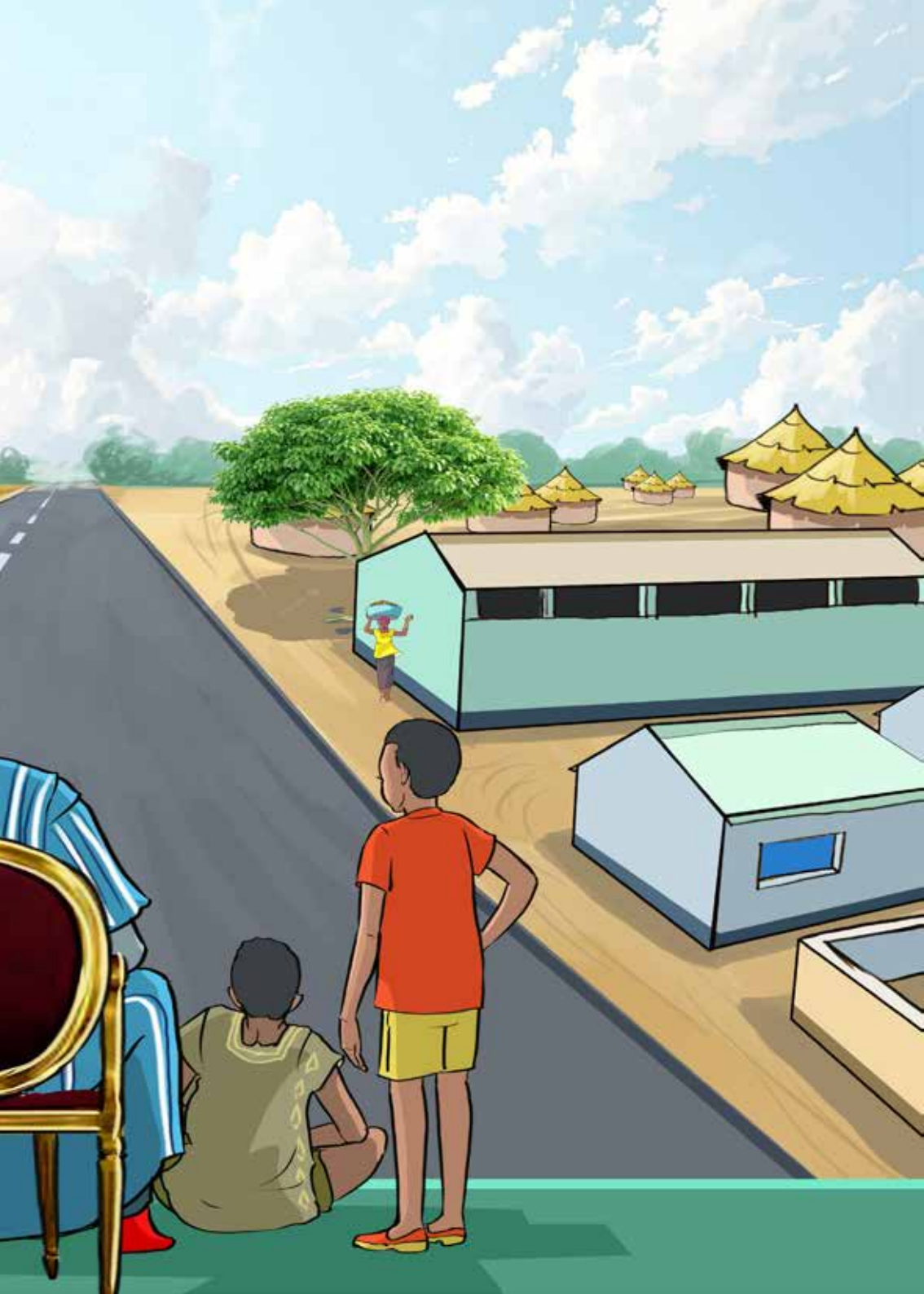
Rendez-vous à la **Direction générale du budget (DGB)**, située dans l'enceinte du Ministère de l'économie et des finances (MEF) sise Avenue du 11 Décembre face à la RTB télé.



SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA DGB







EQUIPE D'ELABORATION DU BUDGET CITOYEN 2026

MEF

Superviseurs

COMPAORE/YONI M. S. W. Brigitte
SANFO Arouna

Président

BOUNDAOGO Madi

Membres

ALHOUSSEINI Mohamed Khatra

BASSOLE Léon

GOUEM L. Hortense

KABORE Norbert

KABRE Isaac Fresnel W.

KAMBOU Sié Julien

KOMBELEMSIGRI Clément P.

OUEDRAOGO Abdou

OUEDRAOGO M. Frédéric

OUEDRAOGO Ousmane

OUEDRAOGO/TARNAGDA Sylvie Olga

PAGBELEM Adama

ROUAMBA Dominique

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

KABORE Jean Carem

OUATTARA Karamoko

CONCEPTION GRAPHIQUE

BONTOGHO K. Modeste



